



NAPP ULC

**Résumé de Projet en Conformité avec
la *Loi Canadienne sur l'Évaluation
Environnementale*
Gare de Triage NAPP**

208005-00053 – EN-REP-0004

26 mai 2016

CONTENTS

| | | |
|-----|---|----|
| 1. | INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PERSONNES-RESSOURCES | 1 |
| 1.1 | Nom du Projet, Nature et Location Proposée | 1 |
| 1.2 | Coordonnées du Promoteur..... | 1 |
| 1.3 | Sommaire de Consultation..... | 1 |
| 1.4 | Évaluation Environnementale et Exigences Réglementaires | 4 |
| 1.5 | Étude Environnementale Régionale | 5 |
| 2. | INFORMATION SUR LE PROJET..... | 7 |
| 2.1 | Contexte et Objectifs du Projet | 7 |
| 2.2 | Activités Physiques Désignées | 8 |
| 2.3 | Travaux physiques: But, Taille et Capacité | 8 |
| 2.4 | Description des Activités | 10 |
| 2.5 | Gestion des Déchets..... | 12 |
| 2.6 | Phases du Projet et Calendrier | 14 |
| 3. | EMPLACEMENT DU PROJET | 15 |
| 4. | IMPLICATION FÉDÉRALE..... | 16 |
| 5. | ENVIRONNEMENT | 17 |
| 5.1 | Végétation | 17 |
| 5.2 | Faune et Habitat..... | 17 |
| 5.3 | Sols | 20 |
| 5.4 | Cours D'eau et Drainage..... | 21 |
| 5.5 | Eaux Souterraines..... | 21 |
| 5.6 | Qualité de l'Air..... | 22 |
| 5.7 | Bruit..... | 22 |
| 6. | IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX..... | 24 |
| 6.1 | Effets sur les Poissons et leur Habitat | 24 |
| 6.2 | Effets sur les Plantes Marines | 25 |



| | | |
|-----|--|----|
| 6.3 | Effets sur les Oiseaux Migrateurs..... | 25 |
| 6.4 | Effets Potentiels Liés aux Terres Interprovinciales/Fédérales/Internationales..... | 26 |
| 6.5 | Effets Potentiels sur les Peuples Autochtones Dus aux Changements de L'environnement | 26 |
| 7. | REFERENCES | 27 |

Figures

| | |
|-----------|--|
| FIGURE 1 | EMPLACEMENT DU SITE |
| FIGURE 2 | EMPLACEMENT DES CARACTÉRISTIQUES RÉGIONALES |
| FIGURE 3A | PLAN DU SITE |
| FIGURE 3B | ZONE 1 – GARE DE TRIAGE |
| FIGURE 3C | ZONE 2 – ZONE DE CHARGEMENT |
| FIGURE 3D | ZONE 3 – ZONE ADMINISTRATIVE |
| FIGURE 4 | INFRASTRUCTURE LOCALE |
| FIGURE 5 | TERRES AUTOCHTONES PAR RAPPORT AU SITE DE NAPP |

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PERSONNES-RESSOURCES

1.1 Nom du Projet, Nature et Location Proposée

Le promoteur (North American Polypropylene [NAPP] ULC) prévoit de construire, posséder et exploiter la gare de triage NAPP (le projet), dans l'Alberta Industrial Heartland (AIH), qui sera directement associée à l'usine de fabrication adjacente de NAPP.

L'usine de fabrication de NAPP peut produire jusqu'à environ 600.000 tonnes métriques ou 600 kilotonnes (kt) de polypropylène par an. Les granulés de polypropylène seront chargés dans des wagons pour le transport vers les marchés locaux et internationaux. La zone du projet comprendra 30 embranchements avec environ 14 kilomètres (km) de longueur totale de voie. Le projet comprendra des voies pour chargement de wagons-trémies, des voies de stockage de wagons vides et de wagons pleins et un bâtiment pour chargement et nettoyage des wagons. Une fois construit, le site du projet occupera une superficie d'environ 11,5 hectares (ha).

Le projet sera situé sur un terrain appartenant à Williams Canada Propylène ULC (Williams) dans les quarts nord-est (NE) et sud-est (SE) de la Section 25, Canton 55, Rang 22, à l'ouest du quatrième méridien (W4M). La figure 1 présente une carte de la région indiquant l'emplacement du projet.

1.2 Coordonnées du Promoteur

1.2.1 Nom et Coordonnées du Promoteur

North American Polypropylene ULC (NAPP ULC)

Suite 2400, 525-8 Avenue SW

Calgary, Alberta

T2P 1G1

1.2.2 Représentant Principal pour la Description du Projet

Mr. Thomas B. Stengel, Directeur Exécutif du projet

NAPP ULC

Courriel : thomas.stengel@northamericanpp.ca

Téléphone Bureau: +1 403 537 4914

1.3 Sommaire de Consultation

1.3.1 Programme de Consultation Publique

NAPP a entrepris un programme de consultation de toutes les parties prenantes qui comprenait des consultations avec le public, les organismes gouvernementaux, les municipalités, les industries et les



associations régionales. Les activités de consultation pour le projet ont débuté en Septembre 2015 et se poursuivront pendant la durée de vie du projet.

Une stratégie et un plan de consultation approfondis et documentés avec la communauté et les parties prenantes ont été conçus et mis en œuvre de manière à aider NAPP à améliorer leur compréhension des questions et préoccupations de la communauté et des parties prenantes, à identifier des options pour leur résolution, et à faire des choix futurs dans la conception du projet pour atténuer les effets négatifs potentiels.

Les participants suivants ont été identifiés pour inclusion dans le plan de consultation:

- notification de projet:
 - tous les occupants, les résidents et les propriétaires à moins de 2 km des limites du site; et
 - les autres parties intéressées, y compris les organismes gouvernementaux, les municipalités et les associations régionales
- consultation personnelle:
 - tous les occupants, les résidents et les propriétaires à moins de 800m des limites du site

À ce jour un seul propriétaire foncier local (non-résident) a soulevé des préoccupations environnementales non-spécifiques au projet au cours du processus de consultation publique. Ces préoccupations sont liées :

- aux émissions associées au dioxyde de nitrogène (NO₂), dioxyde de soufre (SO₂), et dioxyde de carbone (CO₂);
- aux matières particulaires pendant la phase opérationnelle; et
- au bruit pendant la phase de construction et d'exploitation.

NAPP a adopté une approche proactive pour répondre aux préoccupations publiques et réglementaires. Il est important de noter que peu de préoccupations ont été reçues à l'égard du projet. Les préoccupations enregistrées sont soigneusement examinées par NAPP et seront traitées et intégrées dans le processus de planification. NAPP cherche activement à réduire l'utilisation de l'eau, les émissions de poussières et de gaz à effets de serres (GES) en regard des commentaires du public reçus à ce jour. NAPP fournira des mises à jour du projet sur les événements marquants importants tels que l'obtention de l'approbation réglementaire, l'achèvement du débroussaillage, du nivellement et de l'arrachage ou les progrès de construction, à tous les occupants, les résidents et les propriétaires fonciers à moins de 2 km des limites du site et aux autres parties intéressées, y compris les organismes gouvernementaux, les municipalités et les associations régionales.

1.3.2 Programme de Consultation des Autochtones

NAPP a volontairement accepté l'opportunité de développer et de mettre en œuvre un programme de consultation des autochtones fondé sur les recommandations de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE). Pour preuve de sa bonne foi, NAPP informera les 21 Premières Nations et les six organisations Métis à proximité du site qu'elle a identifiées et qui ont été confirmées par la ACEE, et qui comprennent:

- Nation sioux des Nakota d'Alexis
- Première Nation de Paul
- Nation Crie de Beaver Lake
- Nation Crie de Saddle Lake
- Nation Crie d'Ermineskin
- Première Nation de Montana
- Nation de Siksika
- Bande de Stoney (Première Nation Bearspaw)
- Bande de Stoney (Première Nation Wesley)
- Première Nation Chipewyan Prairie Déné
- Première Nation Foothills Ojibway
- Établissement Métis de Kikino
- Nation Métis de l'Alberta – Région 2
- Gunn Métis Local #55
- Première Nation Alexander
- Nation Crie d'Enoch
- Première Nation de Whitefish Lake #128
- Tribu de Louis Bull
- Nation Crie de Samson
- Tribu des Blood
- Nation des Piikani
- Bande de Stoney (Première Nation Chiniki)
- Nation Tsuu T'ina
- Première Nation de Fort McMurray #468
- Établissement Métis de Buffalo Lake
- Nation Métis de l'Alberta – Region 1
- Nation Métis de l'Alberta – Region 4

NAPP a envoyé par Poste Canada, en courrier recommandé, aux 27 groupes autochtones identifiés, une lettre et trousse d'information avec des détails spécifiques sur le projet, afin de les informer ainsi que de leur fournir l'occasion d'exprimer leurs questions ou préoccupations envers le projet proposé.

Après cinq jours ouvrables de gouvernement du Canada, NAPP confirmera par téléphone que la trousse d'information a été reçue par le contact approprié et s'informeront si des questions ou des préoccupations spécifiques au site ont été identifiées.

Au moment de la présentation de la description du projet, aucun commentaire ou préoccupation n'ont été exprimés par les groupes autochtones identifiés lors de l'engagement. Afin de comprendre les problèmes potentiels, tous les commentaires ou préoccupations reçues en réponse aux envois de trousse d'information seront enregistrés par NAPP et des consultations de suivi seront complétées au besoin.



1.4 Évaluation Environnementale et Exigences Réglementaires

1.4.1 Compétence Municipale

Le projet sera situé dans le comté de Strathcona, où les initiatives régionales suivantes sont applicables:

- Système de gestion des effets cumulatifs du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable des Ressources de l'Alberta (MEDDRA 2015a);
 - Cadre de gestion de l'eau pour le centre industriel et la région de la capitale (MEDDRA 2008);
 - Cadre de gestion de la qualité de l'air de la région de la capitale (MEDDRA 2012); and
 - Cadre de gestion de l'eau pour le centre industriel et la région de la capitale - Programme de caractérisation des effluents (MEDDRA 2015b).
- Les plans de gestion du comté de Strathcona:
 - Règlement et Amendement du Plan de Structure de l'AIH (comté de Strathcona 2001);
 - Règlement du Plan Municipal de Développement (comté de Strathcona 2007);
 - Plan d'utilisation des terres de la Région de la capitale (conseil de la région de la capitale 2009); et
 - Règlement sur l'utilisation des terres (comté de Strathcona 2015).
- Association Industrielle du Nord-Est de la Capitale (AINC):
 - Plan de gestion du bruit régional (PGBR) (AINC 2014); et
 - Cadre de surveillance des eaux souterraines régionales (AINC 2015).

Au besoin, NAPP cherchera à intégrer ces initiatives régionales dans la planification, la conception, la construction et l'exploitation des phases du projet.

Permis de développement du projet

Les exigences municipales pour les chantiers ferroviaires industriels sont traitées dans le cadre du processus de développement de demande de permis. NAPP a été en contact régulier avec le comté de Strathcona en ce qui concerne les exigences de la demande de permis de développement et a l'intention de présenter la demande avant le 1^{er} Juin, 2016.

1.4.2 Compétence Provinciale

Conformément à l'annexe 1 du règlement *Environmental Assessment (Mandatory and Exempted Activities)* pris en vertu de l'*Alberta Environmental Protection and Enhancement Act* (EPEA) (gouvernement de l'Alberta, 1993), le développement d'une gare de triage industrielle n'est pas

considéré comme une activité pour laquelle une évaluation d'impact environnemental (EIA) doit être effectuée avant de recevoir l'approbation de l'Alberta Environnement et Parcs (AEP). Par conséquent, aucune «approbation» ou «inscription» spécifique pour la gare de triage n'est nécessaire en vertu de l'EPEA.

Le projet est décrit dans la demande d'approbation industrielle (DAI) qui a été soumise à MEP le 28 Mars, 2016 pour l'usine de fabrication NAPP qui nécessite une approbation industrielle en vertu de l'EPEA.

1.4.3 Status Actuel

Aucun permis, licence ou approbation lié à la gare de triage NAPP n'a été émis à ce jour. Les applications suivantes ont été ou seront soumises pour les différentes licences et autorisations qui seront nécessaires pour faire fonctionner la gare de triage NAPP et l'établissement de production associé:

- AEP - DAI dans le cadre du EPEA (soumis en Mars 2016);
- AEP - Loi d'approbation sur l'eau, pour licence d'utilisation d'eau pour de l'eau provenant d'un tiers (présenté par une tierce partie le 29 Janvier, 2016);
- Culture Alberta - Loi sur la gestion des ressources historiques (soumis le 28 Mars, 2015);
- Transport Alberta - Approbation d'exploitation pour le chantier industriel ferroviaire (soumis en Mai 2016);
- ACEE - Description du projet (cette présentation);
- Comté de Strathcona - Développement de demande de permis (règlement d'utilisation des terres 6-2015) (à soumettre en Mai 2016);
- Comté de Strathcona - Demande de permis (règlement d'utilisation des terres 6-2015) (à soumettre une fois le permis d'aménagement accordé);
- Chemins de fer Canadien Pacifique (CP) - Accord de passage (qui sera présenté par un tiers);
et
- Altalink – Entente sur franchissement (qui sera présenté par un tiers).

L'alimentation électrique pour le projet sera fournie par la centrale de cogénération ATCO Power (ATCO) de Strathcona, également située sur un terrain appartenant à Williams, adjacent au terrain du projet. L'eau sera fournie par un tiers. Toutes les exigences liées à la connexion au réseau interconnecté électrique de l'Alberta (RIEA) et au système de gazoduc de transport de gaz naturel seront complétées par ATCO et d'autres désignés, sous un document séparé.

1.5 Étude Environnementale Régionale

Il n'y a pas d'études environnementales régionales telles que définies en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012, qui s'applique à la région dans laquelle le projet est situé.



En 2007, le gouvernement de l'Alberta a adopté le système de gestion des effets cumulatif (MEDDRA 2015a). Le système de gestion des effets cumulatifs fournit un système intégré et législatif complet pour protéger l'eau, l'air, la terre et la biodiversité en Alberta (MEDDRA 2015a). Bien que le système de gestion des effets cumulatifs s'applique à l'ensemble de l'Alberta, l'AIH est identifiée comme une zone clé pour la gestion des effets environnementaux cumulatifs en raison du développement industriel et municipal.

Depuis l'adoption du système de gestion des effets cumulatifs, trois cadres applicables au projet ont été développés pour l'AIH:

- le cadre de gestion de l'eau pour le centre industriel (MEDDRA 2008);
- le cadre de gestion de la qualité de l'air de la région de la capitale (MEDDRA 2012); et
- le cadre de gestion de l'eau pour le centre industriel et la région de la capitale - Programme de caractérisation des effluents (MEDDRA 2015b).

En vertu de la Loi sur la gestion des terres de l'Alberta, le plan régional du Nord de la Saskatchewan (PRNS) est en cours de développement pour la région de la Saskatchewan Nord (MEDDRA 2015c). La première phase de consultation pour le plan a été achevée, et le conseil consultatif régional prépare ses recommandations. Le PRNS n'a pas encore été finalisé et mis en œuvre.

Dans le cas où le PRNS serait terminé à l'avance de la demande d'approbation en vertu de l'EPEA, NAPP veillera à ce que le projet soit construit et exploité en conformité avec les contraintes, les conditions, les cibles ou les seuils applicables établis dans le PRNS, tel que requis selon les conditions d'approbation pour le projet, qui sera publié par AEP.

2. INFORMATION SUR LE PROJET

2.1 Contexte et Objectifs du Projet

NAPP propose de construire le projet, comme indiqué sur les figures 1 et 2, sur un terrain appartenant à Williams. Le projet sera géré de manière indépendante par NAPP. L'objectif du projet est de faciliter un service d'expédition de produit vers l'usine de fabrication NAPP. L'usine de fabrication NAPP ne figure pas dans le règlement désignant les activités concrètes (ACEE 2012a), mais est assujéti au processus provincial EPEA DAI.

L'usine NAPP, située à l'Est et adjacente à la zone ferroviaire de chargement dans la zone ombrée indiquée sur la figure 3A, a un potentiel d'exploitation annuel de 600 kt de granulés de polypropylène et devrait produire une capacité nominale d'environ 450 kt par an (kt/a). Le polypropylène fabriqué sera transformé en petites pastilles, qui seront chargées par gravité dans des wagons pour le transport vers les marchés locaux et internationaux. Le chargement des wagons sera finalisé dans la zone de chargement (zone 2, figures 3A et 3C). Le produit final manipulé est du polypropylène pur solide qui est un produit commercial et une matière non dangereuse.

Le projet comprendra 30 embranchements avec environ 14 km de longueur totale de voies. La gare de triage (zone 1, figures 3A et 3B) gèrera les wagons vides et pleins. Le projet comprend également des voies pour chargement de wagons-trémies, des rails de stockage pour wagons vides et pleins et un bâtiment pour le chargement et le nettoyage par aspirateur des wagons. L'eau ne sera pas utilisée pour le nettoyage des wagons. Une fois construit, le projet occupera une superficie d'environ 11,5 hectares.

Le projet pourra accueillir le stockage d'un maximum de deux semaines de production, avec une charge attendue d'environ 25 wagons par jour. NAPP étudie actuellement l'utilisation de différentes tailles de wagons. De ce fait, le nombre prévu de wagons de chemin de fer à charger par jour peut varier. Le projet recevra seulement des wagons-trémies vides, et seulement du polypropylène fabriqué sous forme de granulés sera expédié par chemin de fer.

Les opérations de triage ferroviaire seront effectuées par un tiers dûment qualifié sous contrôle de gestion de NAPP. L'enlèvement du site des wagons pleins et la livraison de wagons vides sur le site seront complétés par le Canadien National (CN) et/ou le CP. La connexion aux opérateurs ferroviaires est en cours de négociation avec le CN et le CP, et l'un ou les deux de ces opérateurs ferroviaires seront engagés à livrer les wagons pleins sur le marché, avec possibilité de redirection vers d'autres lignes, en fonction de la destination. Les points possibles d'entrée/de sortie des wagons sont indiqués sur la figure 3A.

La gare de triage et les installations de chargement seront prises en charge par la zone administrative (zone 3, figures 3A et 3D).



2.2 Activités Physiques Désignées

La LCEE 2012 définit le *Règlement désignant les activités concrètes* (ACEE 2012a). Conformément au paragraphe 25 (b) de LCEE, 2012 (ACEE 2012b) le *Règlement désignant les activités concrètes* couvre:

La «construction, l'exploitation, le déclassement et l'abandon d'une nouvelle gare de triage avec sept ou plusieurs voies de triage ou d'une longueur de voies totale de 20 km ou plus».

Par conséquent, le projet proposé est considéré comme un projet désigné.

2.3 Travaux physiques: But, Taille et Capacité

2.3.1 Travaux Physiques

Le projet sera composé d'environ 14 km de voies avec 30 embranchements, ainsi que des bâtiments associés, des équipements et des services publics. Les principales composantes du projet comprennent:

- zone 1 - une gare de triage, comprenant la zone de maintenance (figure 3B);
- zone 2 - un bâtiment wagon-trémie de mélange/chargement (comprenant le nettoyage par aspirateur des wagons) (figure 3C); et
- zone 3 - un bureau de chemin de fer dans les bâtiments administratifs du NAPP prévus et une zone de stationnement (figure 3D).

Une brève description des principaux composants du projet est incluse ci-dessous. La disposition du site est représentée sur la figure 3A. Les autres composants mineurs du projet comprennent:

- expansion du système de canalisation pour eau à incendie à l'intérieur du site;
- connexion aux lignes électriques existantes à l'intérieur du site;
- connexion aux lignes ferroviaires à l'extérieur du site; et
- contrôle des eaux de ruissellement.

Zone 1 – Gare de Triage NAPP

La gare de triage fournit un total de deux semaines de wagons: une semaine de wagons vides et une semaine de wagons pleins. Le parc de stockage, qui est d'environ 7,1 ha, peut contenir jusqu'à 250 wagons-trémies, chacun d'environ 22 m de long. Il est prévu qu'un maximum d'environ 14 000 wagons transit par la cour de triage par an. Ce nombre peut varier de façon quotidienne, hebdomadaire et mensuelle selon la production globale de l'usine. NAPP évalue actuellement la taille optimale des wagons à utiliser. Le nombre et la taille des wagons donnés précédemment peuvent varier, mais la taille globale de la cour de triage et le nombre/longueur des embranchements ferroviaires ne changeront pas.

Les wagons sont des wagons de type wagons-trémies couverts. Chaque wagon aura une capacité maximale d'environ 90 tonnes (t) de polypropylène. Les wagons-trémies seront déplacés entre le parc de stockage et la zone de mélange/chargement à l'aide d'une locomotive. Il est prévu une locomotive fonctionnant sur place, et un locotracteur de chemin de fer lorsque la locomotive sera hors service.

L'entretien des locomotives sera effectué dans une zone de maintenance désignée, qui sera également équipée de confinement secondaire. Le ravitaillement de la locomotive sera assuré par un camion de carburant qui viendra sur le site. Aucun carburant ne sera stocké sur le site.

Zone 2 - Zone de chargement des wagons

La zone de chargement des wagons sera d'environ 135 m de long sur 15 m de large et pourra accueillir 88 wagons-trémies. La zone de mélange/chargement couvrira une superficie d'environ 3,1 ha. Elle comprendra deux voies avec trois stations de chargement chacune, pour un total de six stations de chargement. Chaque station de chargement sera équipée d'un système d'aspiration pour enlever les filaments et particules fines qui peuvent être générés lors du mélange et du transfert du polypropylène granulé. Les filaments et particules fines sont des produits commercialisables, qui seront récupérés par une entreprise de recyclage qualifiée. Il y aura quatre ou six balances ferroviaires fonctionnant indépendamment. Un système d'aspirateur sera incorporé dans la conception de la zone de chargement et fonctionnera pendant les activités de nettoyage et de chargement.

Zone 3 - Zone administrative

Le bâtiment administratif abritera le personnel des opérations ferroviaires. Le personnel des opérations ferroviaires sera aussi localisé au sein de gare de triage de NAPP et dans la zone de mélange/chargement des wagons. Les bâtiments de la gare de triage de NAPP seront dimensionnés pour accueillir environ 15 personnes de la gare de triage de NAPP, des opérations de chargement et de nettoyage des wagons du projet. Le personnel travaillera par quarts de travail. Les bâtiments administratifs comprendront des bureaux de gestion, une salle de repos et des toilettes. L'eau potable pour le bâtiment sera apportée par camion, et les déchets sanitaires seront récupérés par camion pour élimination dans une installation approuvée. La zone administrative contiendra aussi un bâtiment de stockage de produits chimiques pour l'usine de fabrication de NAPP qui inclura de petites quantités de produits de maintenance de locomotive (ex: les huiles et lubrifiants).

Gestion des eaux de surface et eaux pluviales

Les eaux de surface et les eaux pluviales seront gérées par Williams pour toutes les terres appartenant à Williams, y compris la zone du projet. Un système de rétention d'eau de drainage permanent a été conçu par Williams pour recueillir et conserver les flux d'eaux pluviales pendant la construction et la phase d'exploitation en considérant prudemment une tempête centenaire de 24 heures.

Les principales caractéristiques du système de gestion des eaux de surface/pluviales pour le projet seront les suivantes:



- un étang d'eaux pluviales d'une capacité d'un événement de tempête centenaire de 24 heures;
- nivellements de la gare de triage de NAPP pour assurer une collecte et un contrôle efficaces des eaux de ruissellement;
- construction d'un système de fossés et de ponceaux qui se drainera dans l'étang des eaux pluviales de la zone administrative/gare de triage (qui sera exploitée par Williams);
- des fossés ouverts tapissés de géotextile et de géo membrane de polyéthylène haute densité (PEHD) pour contenir les eaux de ruissellement;
- des paillis de renforcement installés dans les fossés pour couvrir le fond et les pentes afin de fournir une protection contre l'érosion immédiate et une protection latérale sur le long terme;
- les ponceaux ayant des extrémités biseautées inclinées de 3H:1V et entourés d'encrochements; et
- l'eau stockée dans l'étang de la zone administrative/gare de triage sera testée et devra répondre aux limites de rejet approuvées avant d'être libérée par le déversoir dans la rivière Saskatchewan Nord (RNS).

2.3.2 Taille et Capacité de Production Anticipées

Il n'y aura pas de production dans la gare de triage de NAPP. La gare de triage de NAPP sera composée d'environ 14 km de voies avec 30 embranchements. L'empreinte totale du projet est estimée à environ 11,5 ha.

2.4 Description des Activités

Consultation publique et engagement

Le programme de consultation et d'engagement a débuté en septembre 2015 et est toujours en cours. Les progrès à ce jour sont discutés dans la section 1.3.

Construction

La couche arable et le sous-sol seront enlevés, récupérés et stockés avant le nivellement, le remblayage, et/ou le développement du site. Le sol sera stocké dans des piles séparées désignées pour la couche arable ou pour le sous-sol et situées hors Site.

Le site sera clôturé. Les routes et les chemins de fer à l'intérieur du site seront construits pour se connecter aux infrastructures de transport existantes. Les infrastructures de construction du site (ex : remorques, services d'électricité et de gaz naturel) seront installées. Des zones de chantier de construction, de stockage et de fabrication seront mises en place.

Les activités de terrassement dans l'empreinte du projet comprendront la collecte/mise en place du matériel de remblai en utilisant des engins de terrassement pour construire la plate-forme, suivi par le

compactage de la plate-forme. Une fois la plate-forme construite, les traverses et les rails en acier seront posés par un entrepreneur qualifié. Le ballast sera ensuite déposé sur place. Le matériel de construction ferroviaire spécialisé tassera les traverses et les rails en acier de sorte que le ballast reste en place.

Le nivellement final comprendra les fossés de drainage de contour de façon à ce que l'eau soit dirigée vers l'étang des eaux pluviales.

Les fondations pour le bâtiment de nettoyage/chargement des wagons seront creusées, et le béton coulé. De l'acier de construction sera ensuite érigé sur les fondations. Des travaux de modularisation et de pré assemblage seront réalisés si possible afin d'accélérer la construction des bâtiments. Le revêtement de la toiture et le revêtement des murs seront ensuite complétés pour entourer le bâtiment alors que l'installation d'équipement continuera à l'intérieur. Une fois que le bâtiment sera fermé, le bâtiment pourra être chauffé pour faciliter la construction par temps froid.

Les structures temporaires seront nécessaires lors de la construction, y compris des bureaux, des équipements de stockage, des points de rassemblement pour le personnel, et pour diverses autres fonctions. Les structures temporaires seront semblables à celles habituellement utilisées sur les grands chantiers de construction, tels que des systèmes de remorque intégrée pour le personnel. Toutes les structures temporaires seront enlevées du site une fois la construction terminée.

Mise en Service

Avant l'exploitation du projet, les essais et la mise en service des différents équipements et systèmes se produiront. Il est prévu que la phase de test et la mise en service du projet couvrent les derniers trois à six mois de construction. Le projet sera alors prêt pour une exploitation commerciale.

Opération

La gare de triage de NAPP est prévue pour fonctionner en continu, avec de nouveaux wagons positionnés une fois ou deux fois par jour. Il est prévu que les wagons pleins soient stockés sur place et exportés hors du site selon les besoins, avec les wagons de remplacement (vides) amenés sur place tous les jours pour les remplacer.

Le polypropylène entrera dans la zone de chargement des wagons par l'usine de fabrication NAPP. La zone de chargement des wagons comprendra deux voies avec trois stations de chargement le long de chaque voie, avec un total de six stations de chargement. Chaque station de chargement sera équipée d'un système d'aspiration pour enlever les filaments et particules fines qui peuvent être générés du transfert du polypropylène granulé. Le système d'aspirateur sera exploité les jours de production au cours des activités de chargement, environ 16 à 24 heures par jour. Il y aura également quatre à six balances ferroviaires pour mesurer les charges des wagons.



Démantèlement

L'ensemble des activités de remise en état proposées pour le site de NAPP sont décrites dans la DAI qui a été soumis à l'AEP, le 28 Mars 2016. Au cours du développement du site, la couche arable et le sous-sol de l'empreinte du projet seront récupérés et stockés pour une future remise en état du site. Avant la fin de vie du projet, NAPP présentera un plan détaillé de démantèlement et de remise en état à l'AEP pour examen et approbation. L'approbation EPEA de NAPP sera modifiée pour inclure les conditions du programme proposé et approuvé.

Le déclassement du projet comprendra l'élimination de tous les principaux équipements et des voies associées, des bâtiments, de la tuyauterie et des systèmes électriques du site. Selon l'état au moment de la mise hors service, les matériaux des voies seront vendus pour réutilisation ou recyclage. Après le déclassement du projet, l'empreinte du projet (à savoir, la zone occupée par les bâtiments et les infrastructures pendant le fonctionnement du projet) sera renivelée pour favoriser un drainage positif. Le programme de remise en état comprendra le remplacement de la terre arable et du sous-sol retirés et la revégétation pour rétablir les capacités de terres agricoles pré-perturbation. Il est prévu que le programme de démantèlement soit achevé dans un délai de six mois.

2.5 Gestion des Déchets

2.5.1 Emissions Atmosphériques

Pendant la durée du projet, des émissions de contaminants atmosphériques (CA) et de GES sont attendues. Les CA comprennent des hydrocarbures (HC), les oxydes d'azote (NO_x), le dioxyde de soufre (SO₂), le monoxyde de carbone (CO) et les particules en suspension de diverses tailles telles que les particules totales en suspension (PTS), les particules d'un diamètre inférieur à 10 microns (PM10) et les particules ayant un diamètre inférieur à 2,5 microns (PM2,5). Les émissions de GES sont généralement déclarées comme équivalent dioxyde de carbone (eCO₂).

Construction et Démantèlement du Project

Il existe deux principales sources d'émissions atmosphériques associées à la construction du projet: les poussières diffuses et les gaz d'échappement des équipements mobiles. Les activités sur le site relatives à la circulation et au terrassement seront les principales sources de poussière pendant la construction. Les émissions peuvent également être attendues de l'utilisation intermittente des générateurs diesels portables pendant la construction. Les principaux contaminants de l'échappement de l'équipement mobile sont SO₂, NO_x, CO et PM2.5.

Les contaminants atmosphériques seront principalement émis au cours des phases de construction et de fermeture du site par les tuyaux d'échappement des équipements du fait de la combustion de carburant. Des émissions fugitives de poussières seront également émises du fait de la perturbation de matière. Au cours des phases de construction et de fermeture, les émissions temporaires sont attendues par les équipements tels que pelleteuses, boteurs, grues, etc. Les sources d'émission et les impacts associés ne sont prévus qu'à proximité immédiate de la gare de triage de NAPP.

Sur la base d'expérience antérieure, les activités prévues pour la construction du projet peuvent inclure le défrichage des terres, des travaux de nivellement, la construction de structures telles que des remorques bureau et des clôtures de sécurité. Les équipements diesel tels que des niveleuses, des pelleuses, et des bouteurs sont prévus au cours de la phase de construction. Différents types de camions seront également utilisés. La phase de construction est prévue sur une période de 8 mois au totale (10 heures/jour et 5 jours/semaine), à l'exception des camions qui vont opérer pendant 3 mois seulement. Les conseils de Environnement Canada de 2016 sur les émissions des GES lors de la consommation de carburant ont été utilisés pour estimer le montant total d'émissions (Environnement Canada 2016). Le montant total des émissions de GES au cours de la phase de construction est estimé à environ 4 642 tonnes d'eCO₂.

Opérations du Projet

Au cours de l'exploitation du projet, les émissions atmosphériques devraient inclure l'échappement des locomotives et des particules associées avec le chargement ou le nettoyage des wagons-trémies. Chaque station de chargement des wagons sera équipée d'un système d'aspiration pour enlever les filaments et les particules fines qui peuvent être produites lors du mélange et du transfert du polypropylène granulé et seront situés dans le bâtiment de chargement. La combustion du diesel dans les locomotives entraînera des émissions de SO₂, NO_x, CO, HC et de particules.

Au cours de la phase d'exploitation, la principale source d'émissions est la combustion du carburant diesel dans les locomotives. Une locomotive principale ainsi qu'une deuxième locomotive de rechange ou un locotracteur de chemin de fer seront disponibles. Il y aura un fonctionnement en continu de la locomotive principale (environ 20 heures/jour) et celle de secours (locomotive ou locotracteur de chemin de fer) sera en fonctionnement partiel (environ 8 heures/jour). Chaque locomotive sera de 1500 chevaux fiscaux (CV) et devrait fonctionner pendant 330 jours/an. Avec une consommation de carburant prévue de 26,5 litres/heure (7 gallons/heure) de diesel, les émissions de CA et de GES peuvent être estimés. Comme on ne sait pas à ce stade quelles locomotives seront utilisées, la méthode d'estimation décrite par l'association des chemins de fer du Canada (ACFC) ne peut pas être utilisée. Les méthodes d'estimation de ACFC sont basées sur les facteurs d'émission de l'agence de protection environnementale des États-Unis (APE); par conséquent, les futurs facteurs d'émission prédits pour 2016 et publiés par l'APE sur la base de la flotte moyenne de l'année ont été utilisés à ce stade précoce du projet. Le total préliminaire attendu de CA et de GES au cours de la phase d'exploitation est de 661 tonnes d'eCO₂.

En Alberta, les émissions de GES sont considérées comme négligeables si les émissions directes totales de toutes les sources d'une installation sont inférieures à 100 t eCO₂ (MEDDRA 2014). Le seuil spécifié de déclaration de gaz pour l'Alberta est de 50.000 t eCO₂ (MEDDRA 2014). Le seuil de déclaration fédérale pour Environnement Canada est également de 50.000 t eCO₂ (Environnement Canada 2015). Bien que les émissions de GES ne soient pas considérées comme négligeables, les émissions sont très faibles et ne devraient pas atteindre le seuil de déclaration.



2.5.2 Rejets de Liquide

Les rejets liquides associés au projet consisteront principalement des eaux de ruissellement, qui seront contenues dans l'étang d'eaux pluviales de la zone administrative/ferroviaire propriété de/opérée par Williams. L'étang d'eaux pluviales sera exploité par Williams, conformément à leur approbation No. EPEA 341558-00-00, telle que modifiée. L'eau recueillie dans l'étang d'eaux pluviales sera testée et libérée par l'intermédiaire d'un déversoir des eaux pluviales appartenant à Williams dans la RSN. Le fonctionnement du déversoir des eaux pluviales sera également régi par l'approbation No. EPEA 341558-00-0, telle que modifiée. Une série de déversoirs "dessus/dessous" seront installés pour assurer l'élimination de toutes les matières solides flottantes avant la décharge. Avant tout rejet, l'eau de l'étang d'eaux pluviales sera testée par Williams conformément à son approbation EPEA. Si le contenu de l'étang d'eaux pluviales ne respecte pas les limites d'approbation de l'EPEA, l'eau sera testée à nouveau s'il y a une capacité suffisante pour une période de décantation. Si la décharge immédiate est nécessaire, l'eau sera retirée par un entrepreneur d'élimination agréé. Il n'y a pas de traitement de l'eau prévu sur place pour les eaux pluviales.

D'autres rejets liquides générés par le projet comprendront des huiles et d'autres solvants utilisés, ainsi que des eaux usées domestiques. Ces deux flux de déchets seront retirés du site par des entrepreneurs d'élimination qualifiés.

2.5.3 Déchets Solides

Le projet va générer des déchets solides à la fois recyclables et non recyclables y compris les granulés de polypropylène, les déchets ménagers, le métal et les matières recyclables, les filtres à huile, de la poussière et des batteries. Les matières recyclables seront séparées dans des conteneurs et retirées du site du projet par un transporteur qualifié pour recyclage. Les déchets non recyclables seront recueillis sur place puis envoyé hors site par le biais d'un transporteur qualifié pour élimination.

2.6 Phases du Projet et Calendrier

Les activités du projet comprendront la construction, la mise en service, l'exploitation et le déclassement de la gare de triage NAPP et des installations auxiliaires. Le projet aura une durée de vie d'environ 35 ans, après quoi le projet pourrait être mis hors service. Le calendrier du projet prévu est le suivant:

- consultation et participation: septembre 2015 à maintenant (en cours);
- construction: 2017-2019 (en attente);
- mise en service: 2019-2020 (en attente);
- fonctionnement: début 2020 (en attente); et
- déclassement: débutera environ en 2053 (en attente).

3. EMPLACEMENT DU PROJET

Le projet sera situé dans les quarts Nord-Est (NE) et Sud-Est (SE) de la Section 25-55-22 W4M. Cette terre est la propriété privée de Williams (certificat de titre foncier 142 046 429) et sera louée à NAPP pour la durée de vie du projet.

Le projet est un site linéaire avec les coordonnées de latitude et de longitude suivantes:

- limite NE - N53 ° 47 '16.80 "et W113 ° 07' 27.79"; et
- limite Sud-Ouest (SO) - N53 ° 46 '32.63 "et W113 ° 08' 10.01".

La figure 2 montre l'emplacement du projet par rapport aux résidences occupées, aux zones écologiquement sensibles, aux cours d'eau, aux plans d'eau, aux terres fédérales et aux infrastructures de transport. La figure 4 montre l'emplacement du projet par rapport à l'infrastructure locale. La figure 5 montre l'emplacement du projet par rapport aux communautés autochtones.

Il y a deux résidences actuellement occupés en permanence (des terres agricoles privées) à moins de 1,5 km du site du projet (figure 2). La résidence la plus proche est située juste au nord du site, comme indiqué sur la Figure 2.

Grâce à des discussions avec l'ACEE, NAPP a examiné les territoires autochtones à proximité. Le projet est situé à l'intérieur du Traité 6. Bien que NAPP ne dispose pas d'informations spécifiques sur les territoires traditionnels des Premières Nations et des Métis à proximité du projet, NAPP reconnaît et comprend que toutes les Premières Nations qui sont signataires du Traité 6 peuvent pratiquer leur droits partout au sein de la zone du traité. Sur la base d'expériences précédentes, certaines Premières Nations qui sont signataires du Traité 7 et Traité 8 peuvent affirmer que leurs territoires traditionnels comprennent l'emplacement du projet. Les réserves de Premières Nations les plus proches sont la Première Nation Alexander (Traité 6) sur les réserves indiennes 134, 134A et 134B (situé à l'ouest de Morinville, en Alberta) situé à environ 55 km à l'ouest du projet, et la Nation crie d'Enoch (Traité 6) située à environ 53 km au SO du projet (figure 5). L'établissement Métis de Buffalo Lake est à environ 79 km au NE du projet.

Sur la base des discussions avec les propriétaires précédents, il a été déterminé que la terre appartenant à Williams a été colonisée à la fin des années 1800 et a été continuellement exploitée depuis ce temps jusqu'à ce qu'elle ait été acquise par Williams. En tant que tel, aucune utilisation traditionnelle des terres par les peuples autochtones n'a été notée.

Les terres fédérales les plus proches sont le parc national de Elk Island, situé à 20 km au SE du projet et la base des forces armées canadiennes d'Edmonton, située à 20 km à l'ouest du projet (figure 2).

Le projet désigné ne sera pas situé sur des terres fédérales et il n'y a pas de terre fédérale dans environ 10 km du site du projet.



4. IMPLICATION FÉDÉRALE

Aucune autorité fédérale ne fournira un soutien financier pour le projet.

Aucune des terres fédérales ne seront nécessaires pour le projet.

Il n'y a pas d'exigences législatives ou réglementaires fédérales (y compris toute licence ou permission fédérale) applicable au projet. La seule exigence réglementaire fédérale présumée est en relation avec les exigences de la LCEE 2012 de déclaration ci incluses.

5. ENVIRONNEMENT

5.1 Végétation

Le site du projet est situé dans les sous-régions naturelles Central Parkland and Dry Mixedwood. Le site du projet et le paysage environnant sont dominés par des terres agricoles et îlots boisés qui bordent la RSN. Le site du projet a été dégagé de végétation en 2015 dans le cadre des activités de développement du projet déshydrogénation de propane de l'Alberta (DPA) de Williams. Avant le débroussaillage, le site du projet était principalement du pâturage cultivé avec des îlots de peupliers faux-tremble (*Populus tremuloides*) et de peupliers baumiers (*Populus balsamifera*), et des petits milieux humides entourés de chardon des champs (*Cirsium arvense*) et de différentes espèces de saules (*Salix sp.*).

Les occurrences d'espèces énumérées provinciales et fédérales ont été examinées, selon le cas pour le site du projet. Une recherche de la base de données Alberta Conservation Information Management System (ACIMS) a été achevée le 23 Novembre 2015 (AEP 2015) pour aider à déterminer le potentiel d'occurrence d'éléments sensibles connus pour se trouver à moins de 3 km du site du projet. La recherche n'a donné lieu à aucune occurrence d'éléments sensibles, et aucune communauté écologique sensible à moins de 3 km du site du projet. En outre, une recherche de la base de données ACIMS, axée sur la section 25-55-22 W4M, n'a pas identifié d'espèces sensibles.

Des évaluations sur le terrain de la végétation ont été réalisées en 2013 avant le débroussaillage du site. Aucune espèce fédérale ou provinciale énumérée comme préoccupante n'a été observée au cours des enquêtes de végétation sur le site du projet.

Une évaluation des milieux humides a été menée sur la propriété de Williams en 2013. Quatre milieux humides ont été constatés dans la zone d'évaluation. Williams a reçu l'approbation No 361345-00-00 de la loi sur les ressources en eau de supprimer tous les milieux humides sur le site, et a payé Canards Illimités Canada pour fournir une compensation de l'habitat supprimé.

5.2 Faune et Habitat

Une requête du système de gestion d'information sur la pêche et la faune (SGIPF) (MEDDRA 2015d) pour les observations de la faune historiques à 3 km de l'empreinte du projet a été demandée le 23 Novembre 2015. Les résultats de la requête ont identifié des documents historiques pour dix-sept espèces. Pipit de Sprague (*Anthus spragueii*) est répertorié par le gouvernement fédéral comme espèce menacée et le blaireau d'Amérique du Nord (*Taxidea taxus*) comme espèce préoccupante (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada [COSEPAC] 2015). Le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) est répertorié par la province comme à risque (gouvernement de l'Alberta 2010) et par le gouvernement fédéral comme préoccupante (COSEPAC 2015). Le crapaud du Canada (*Anaxyrus hemiophrys*) est coté à l'échelle provinciale comme potentiellement à risque (gouvernement de l'Alberta 2010).



En outre, un examen des rapports d'état provinciaux et fédéraux, des cartes de répartition, des exigences de l'habitat et de l'imagerie aérienne (gouvernement de l'Alberta de 2010; COSEPAC 2015) a révélé sept espèces en péril (listées au fédéral comme: en voie de disparition, menacées ou préoccupantes, ou répertoriés au provincial comme: potentiellement à risque ou à risque) avec un potentiel de se trouver à l'intérieur ou près de l'empreinte du projet. Ceux-ci comprennent l'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), l'engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*), le hibou des marais (*Asio flammeus*), la petite myotis brune (*Myotis lucifugus*), la belette à longue queue (*Mustela frenata*), le blaireau d'Amérique du Nord (*Taxidea taxus*) et le myotis du nord (*Myotis septentrionalis*). Le hibou des marais et le blaireau d'Amérique du Nord sont énumérés par le gouvernement fédéral comme étant des espèces préoccupante, l'hirondelle de rivage et l'engoulevent d'Amérique sont répertoriés par le gouvernement fédéral comme espèces menacées, la petite myotis brune et myotis du Nord sont répertoriés par le gouvernement fédéral en voie de disparition (COSEPAC 2015), et la belette longue-queue est provincial répertorié comme possiblement en péril (gouvernement de l'Alberta 2010).

En plus des enquêtes de bureau d'événements historiques et potentiels fauniques réalisées, des enquêtes sur le terrain ont été menées sur le site du projet en 2013. Au cours d'une enquête de signes fauniques, 18 espèces d'animaux sauvages ont été observées ou détectées sur le site. Deux espèces de préservation préoccupantes ont été entendues: la moucherolle tchébec (*Empidonax minimus*) et la marouette de Caroline (*Porzana Carolina*), toutes deux énumérées comme espèces sensibles (gouvernement de l'Alberta 2010). Les autres espèces observées ou détectées comprennent deux espèces d'amphibiens (la rainette [*Pseudacris maculata*] et la grenouille des bois [*Lithobates sylvatica*]), le cerf (*Odocoileus* sp.), l'orignal (*Alces alces*), la buse à queue rousse (*Buteo jamaicensis*), le merle d'Amérique (*Turdus migratorius*), les pics (*Picoides* spp.), cinq espèces de moineaux, et trois espèces de parulines. Aucun nid de hiboux n'a été trouvé pendant la recherche visuelle et aucun hiboux n'a été observé ou détecté lors de l'enquête sonore.

Dans l'ensemble, la végétation environnante d'origine fournit des aires limitées de fourrage, de sécurité, de reproduction, et d'habitat thermique pour la faune, en particulier les oiseaux nichant au sol et les petits mammifères. Cependant, l'empreinte du projet a été dégagée de végétation en 2015 et n'est plus naturelle. Compte tenu de l'utilisation agricole du site précédente, et de l'état actuel, cet habitat est de faible qualité.

Bien qu'il y ait des documents historiques pour certaines espèces à risque, compte tenu de leurs besoins en matière d'habitat et des conditions actuelles, il est peu probable que les pipits de Sprague, le faucon pèlerin, et les crapauds canadiens occupent le site. Les pipits de Sprague sont fortement associés à la prairie indigène en Alberta, et sont rarement associés à des terres cultivées et les pâturages d'espèces végétales introduites (Prescott 1997). Les crapauds canadiens utilisent une grande variété d'habitats pour la reproduction, y compris les étangs naturels, les ballastières, les ruisseaux, et les bords de lac, mais sont le plus souvent trouvés près des rivières et des lacs ayant des niveaux d'eau stables et des rivages émergents progressivement avec des vasières (Hamilton *et al.*, 1998). Le manque de milieux humides et d'habitat propice à la reproduction exclut probablement cette espèce de l'empreinte du projet. Le faucon pèlerin niche généralement sur les falaises à proximité des habitats riverains ou des milieux humides, en particulier à proximité des grands

systèmes fluviaux tels que la RSN. Les bâtiments et autres structures artificielles sont souvent choisis comme sites de nidification (Rowell et Stepnisky 1997). Étant donné le manque de falaises et de bâtiments dans l'empreinte du projet, il est peu probable que cette espèce utilise le site pour la nidification, bien que des individus puissent nidifier le long de la RSN.

Les blaireaux d'Amérique du Nord présentent des apparitions historiques à proximité du site du projet. Ils sont le plus souvent trouvés dans les habitats déboisées avec une source de nourriture disponible comme les écureuils terrestres de Richardson (*Urocitellus richardsonii*) (Scobie 2002). Ils ont été observés à errer dans une variété d'habitats en Alberta, y compris les pâturages, à la recherche de proies (Scobie 2002). De même, les belettes à longue queue habitent généralement les prairies, les parcs et les forêts de conifères ouvertes (Smith 1993). Considérant que les blaireaux ont une occurrence historique près de l'empreinte du projet, et que les blaireaux et les belettes utilisent des zones ouvertes pour la recherche de nourriture et de tanière, il est possible que ces espèces utilisent l'empreinte du projet. Toutefois, les blaireaux sont nomades (Messick et Hornocker 1981) et leur (et probablement dans une certaine mesure, celle de la belette) occurrence est largement poussée par la disponibilité des proies (Hoodicoff 2006). La végétation éclaircie est susceptible de réduire les possibilités d'alimentation. En tant que tel, il est peu probable que ces espèces se produisent en permanence dans l'empreinte du projet.

Les engoulevents d'Amérique et les hiboux des marais ont été identifiés comme pouvant potentiellement utiliser les zones à l'intérieur de l'empreinte du projet. Les engoulevents communs nichent et fourragent dans les zones ouvertes et défrichées comme les pâturages et les routes; de même, les hiboux des marais, utilisent une grande variété d'habitats ouverts, y compris les anciens pâturages et les champs agricoles pour la nidification et l'alimentation (COSEPAC 2008; 2011). Compte tenu de leurs besoins et de l'habitat disponible, il est possible que les engoulevents communs nichent et fourragent dans l'empreinte du projet. La probabilité de nichage des hiboux des marais est faible compte tenu de l'absence de couverture végétale abondante; mais il est possible que cette espèce puisse utiliser le site pour la recherche de nourriture.

Les aires de repos (perchage) des petites chauve-souris brunes et les chauve-souris nordiques comprennent des crevasses, des cavités, et le dessous d'écorce de feuillus ou de conifères matures (COSEPAC 2013). Les arbres perchoirs sont généralement des souches de grande taille, de grands de diamètre et au niveau de décomposition primaire ou intermédiaires. Les individus quittent le perchoir dans la soirée et fourragent au-dessus des plans d'eau ou des cours d'eau proches, et en bordure de forêt pour des insectes volants (COSEPAC 2013). Les parcelles forestières adjacentes et les banques de la RSN pourraient fournir des aires de repos et d'alimentation.

Les terres appartenant à Williams sont également situées à l'intérieur d'une zone clé de faune et de biodiversité (ZCFB) qui se prolonge le long de la zone riveraine de la RSN (figure 2). Les ZCFB sont des zones qui ont été identifiées comme habitat hivernal important des ongulés et qui ont un potentiel élevé pour la biodiversité. Elles sont souvent situées le long des principales vallées fluviales (gouvernement de l'Alberta 2015). Pour maintenir des zones de forte biodiversité et d'habitat productif des ongulés, MEDDRA a développé des lignes directrices sur l'utilisation des terres pour les ZCFB



(MEDDRA 2015e). Ces lignes directrices décrivent des stratégies pour protéger la végétation du défrichement en minimisant l'activité industrielle, réduisant au minimum l'activité pendant les mois d'hiver pour éviter le déplacement de la faune, en réduisant ou empêchant de nouveaux accès, et en suivant les restrictions temporaires générales entre le 15 Janvier et le 30 Avril. À l'heure actuelle, les lignes directrices d'utilisation des terres recommandées pour les ZCFB ne s'appliquent qu'aux terres de la Couronne. Étant donné que Williams a la pleine propriété de l'emprise du projet et loue le site à NAPP, les lignes directrices de ZCFB ne sont pas applicables mais des efforts seront faits pour les considérer dans la construction autant que possible. En consultation avec le comté de Strathcona, NAPP et Williams se sont engagés à ne réaliser aucune nouvelle perturbation de la zone boisée existante le long de la RSN. Un existant droit de passage dégagé (détenue par un tiers) sera utilisé pour loger la structure du déversoir des eaux pluviales proposé sur la RSN. Lorsque cela est possible, les activités de construction à proximité de la zone forestière seront menées en dehors de la période de restriction du 15 janvier au 30 avril. Toutes les activités de construction proximales achevées durant la période de restriction seront menées suivant une évaluation appropriée de la zone (c'est-à-dire des enquêtes de faune) et la réception de l'approbation réglementaire.

5.3 Sols

De 2013 à 2015, les études de sol de référence et les évaluations environnementales ont été réalisées pour identifier les caractéristiques existantes du site. Les études de sols ont identifié des séries de sol *Peace Hills*, *Mundare*, *Ukalta* et *Primula* sur le site. Ces sols étaient principalement orthiques chernozems noirs avec une certaine inclusion eutriques éluviées. Les sols se sont développés sur le bas-relief avec une topographie ondulante légèrement. La texture du sol est généralement grossière dans la couche arable et le sous-sol. Tous les sols ont été classés comme ayant un risque élevé d'érosion éolienne en raison des textures grossières du sol, et un faible risque d'érosion hydrique en raison de la topographie de niveau.

En termes de pertinence de réclamation du sol, les études de sol antérieures ont évalué la qualité de la couche arable et du sous-sol des zones de triage ferroviaire du site du projet NAPP comme «moyenne» à «pauvre». Le sondage du sol supplémentaire dans la région du site du projet NAPP a montré que la couche arable dans ces zones avait une cote de «pauvre». La cote pour la zone du site du projet NAPP, ainsi que les cotes de la couche arable et du sous-sol de la gare de triage NAPP étaient conformes aux résultats de l'enquête précédente.

Williams a réalisé une évaluation environnementale de due diligence avant l'acquisition du terrain, incluant une phase I d'évaluation environnementale du site (EES) (Trace 2013). Les résultats de cette phase 1 de l'EES n'indiquent pas de préoccupations environnementales historiques importantes. Plus précisément, les risques potentiels associés à la dépréciation de la qualité du sol ont été jugés faibles. En 2015, de nouvelles études de sol ont été entreprises pour projet proposé de NAPP dans le cadre d'une phase II de l'EES (Advisian 2016a). Au cours de ces enquêtes aucune preuve de contamination du sol n'a été trouvée.

5.4 Cours D'eau et Drainage

Le site du projet est situé à l'Est de la RSN et l'Ouest de la partie inférieure du ruisseau Astotin. La RSN est à environ 200 m du bord de l'empreinte du projet. Elle a sa source à environ 300 km en amont de Fort Saskatchewan et est originaire du Glacier Saskatchewan du Champ de Glace Columbia, situé sur le versant Est des Montagnes Rocheuses. Le ruisseau Astotin est situé à 3,3 km à l'Est du site du projet. Le ruisseau Astotin coule dans une direction NE vers le ruisseau Beverhill, à environ 6 km au SE de la confluence du ruisseau Beaverhill avec la RSN. Les eaux de ruissellement de la terre appartenant à Williams coulent généralement vers l'Ouest et vers l'Est avec les hauts reliefs topographiques près du centre. La partie Ouest du site du projet draine vers l'Ouest vers la RSN tandis que la partie Est draine à l'Est, puis au NO vers la RSN. Des zones relativement petites et peu profondes d'eau stagnante ont été observées dans les dépressions locales près du coin SE de l'usine DPA de Williams.

Les tubes annelés qui seront situés entre les voies ferrées de la gare de triage permettront de détourner l'eau de drainage vers un tuyau de drainage principal qui se déchargera dans un étang d'eaux pluviales appartenant à et exploité par Williams. L'étang a été conçu pour contenir un événement pluvial centenaire de 24 heures. Conformément à l'autorisation EPEA de Williams, l'étang d'eaux pluviales sera échantillonné avant toute décharge d'eau par un déversoir vers la RSN.

5.5 Eaux Souterraines

La géologie Quaternaire (surficial) dans la région a été décrite par Andriashek (1988). Les sols de surface sur le site du projet consistent en une séquence de sables supérieurs Éoliennes, reposant sur des argiles lacustres, till glaciaire et sable et gravier pré-glaciaire recouvrant le substratum rocheux. Bien que les aquifères locaux soient présents dans les couches supérieures du sol, les dépôts de sable et de gravier pré-glaciaires représentent un aquifère régional important. Ces matériaux grossiers sont situés 30 à 45 m sous la surface du sol, à proximité du site du projet, et sont régionalement connus comme l'aquifère du canal Beverly.

Le canal Beverly représente une vallée pré-glaciaire qui est parallèle géographiquement aujourd'hui à la vallée de la RSN, et a été remblayée avec des sables et graviers recouvrant le substratum rocheux. Ces dépôts de sable et de gravier pré-glaciaires sont des aquifères régionaux qui affectent la disponibilité des eaux souterraines et la distribution de flux (Stantec Consulting Ltd. [Stantec] 2004).

Les dépôts du canal Beverly sont connus pour être en liaison hydraulique directe avec la RSN, et les niveaux d'eau dans le canal varient avec les niveaux d'eau de la rivière. Au niveau régional, la direction de l'écoulement des eaux souterraines se fait vers le canal Beverly et la RSN. Les dépôts de sable et de gravier du canal Beverly forment un aquifère régional important (Stantec 2004).

Les tests de l'eau souterraine ont été entrepris en 2013 et 2015 (de référence et durant la phase II de l'EES). Des dépassements des directives pour le Nitrate en tant que N ont été observés dans la plupart des échantillons d'eau souterraine, ce qui est compatible avec les données analytiques antérieures recueillies dans les terres appartenant à Williams. On en déduit que ces dépassements sont liés aux



anciennes activités agricoles dans la région. Quelques dépassements anomaux des directives pour les hydrocarbures, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et les métaux ont été notés dans certains des échantillons d'eau souterraine prélevés. Certains de ces dépassements sont rattachables à des conditions naturelles, tandis que d'autres ne le sont pas et n'ont aucun corrélat avec des activités passées sur le site ou les propriétés adjacentes. Un échantillonnage des eaux souterraines de référence sera effectué avant la mise en service du projet, ce qui contribuera à caractériser les anomalies constatées et à établir une qualité référence des eaux souterraines.

En outre, Williams a mis au point un programme de surveillance des eaux souterraines pour la terre appartenant à Williams et sera responsable de la surveillance des eaux souterraines autour et sur l'empreinte du projet. Williams a présenté le programme de surveillance des eaux souterraines proposé à AEP le 1er Octobre 2015 et a reçu l'autorisation réglementaire pour le plan le 15 Octobre 2015.

5.6 Qualité de l'Air

Le projet est situé dans les limites de la zone d'air du nord de la Saskatchewan, qui comprend à la fois le bassin atmosphérique de la région de la capitale et le bassin atmosphérique de la zone Fort Air Partnership (FAP). La zone d'air du nord de la Saskatchewan se caractérise par une forte concentration d'industrie incluant des raffineries de pétrole, des fabrications de produits chimiques, et la production d'électricité. De futures activités industrielles sont également prévues dans la région comprenant la valorisation du bitume. L'activité industrielle, en combinaison avec la combustion du carburant à partir de l'utilisation des véhicules, le chauffage domestique et l'activité urbaine contribue à la génération de NO₂, SO₂, PM_{2,5} et O₃.

La qualité de l'air au sein de la région de la capitale est contrôlée par un certain nombre de différentes organisations, dont MEDDRA, FAP et l'Association industrielle de Strathcona. Le projet se situe dans le bassin de la zone atmosphérique FAP, qui recueille des données sur la qualité de l'air à travers une combinaison de neuf stations de surveillance continues et 55 stations de surveillance passives. Les données de FAP (FAP 2009, 2010, 2011, 2014) peuvent être évaluées pour déterminer la conformité avec les objectifs de qualité de l'air ambiant de l'Alberta (OQAAA) (MEDDRA 2012).

5.7 Bruit

L'AINC se compose de membres des sociétés industrielles dans la région de Fort Saskatchewan. L'AINC a développé un plan régional de gestion du bruit (PRGB) pour l'AIH (AINC 2014). Le but du RNMP est de fournir aux installations de l'AIH une méthode alternative pour se conformer aux normes liées au bruit, c'est à dire, une alternative aux niveaux sonores admissibles (NSA) conventionnellement requis par la commission des services publics Albertains (CSPA), règle 012 (CSPA 2011) et par la directive 038 du régulateur de l'énergie de l'Alberta (REA) (REA 2007).

Une évaluation qualitative du bruit a été réalisée pour l'usine NAPP. Cette évaluation décrit les étapes que NAPP prendra pour gérer le bruit, y compris le bruit des activités de l'usine de polypropylène et de triage ferroviaire. L'évaluation a montré qu'avec des mesures d'atténuation, les niveaux de bruit

NAPP ULC

**RESUME DE PROJET EN CONFORMITE AVEC LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE
GARE DE TRIAGE NAPP**

cumulatifs sur les deux plus proches récepteurs, qui sont à moins de 1,2 km de l'usine NAPP, seront dans les seuils de bruit spécifiés dans la directive 038 tant pour la journée et que pour les périodes nocturnes (Advisian 2016b). Comme les données de bruit supplémentaire seront définies par la conception détaillée, NAPP va revoir son évaluation de bruit pour s'assurer que les impacts sont minimisés.

6. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Dans l'ensemble, en raison de l'emplacement du site du projet et la nature de la zone (pâturage), les impacts environnementaux résultant du projet sont considérés comme minimes. Les impacts potentiels sur le sol et les eaux souterraines sont considérés comme peu probables, mais seront surveillés grâce à des programmes approuvés par REA et régis par l'approbation EPEA de NAPP (à recevoir).

6.1 Effets sur les Poissons et leur Habitat

Autre que la RSN, il n'y a pas d'autres cours d'eau où vivent des poissons à proximité du site du projet. Les eaux de ruissellement seront acheminées vers l'étang d'eaux pluviales appartenant à et exploité par Williams, et sera testé avant la mise en conformité avec l'homologation EPEA No 341558-00-00. L'eau de pluie sera acheminée de l'étang d'eaux pluviales géré par Williams (après le test) à un déversoir puis vers la RSN. Une série de déversoirs "dessus/dessous" sera installée pour veiller à ce que tous les résidus huileux, matières plastiques ou d'autres contaminants soient retirés de l'eau avant rejet dans l'étang d'eaux pluviales. En conséquence, aucun effet nocif sur les poissons dans la RSN qui font partie d'une pêche commerciale, récréative ou autochtone, ou leur habitat, ne sont attendus à la suite du projet.

À l'appui de l'application au département de permis d'occupation (DPO) soumise par Williams pour la structure du déversoir proposé sur la RSN, une évaluation avant travaux de la pêche dans la zone d'étude a été réalisée entre le 29 Septembre et le 2 Octobre 2014 (WorleyParsons 2015). L'évaluation comprenait un examen des informations historiques disponibles sur les pêches pour la RSN, une étude bathymétrique, une étude de l'habitat et une détermination de la présence de poissons dans la zone d'étude.

Les principaux résultats sont résumés ci-dessous:

- un examen de bureau a identifié 36 espèces de poissons présents dans la RSN, dont 20 sont présents dans un rayon de 5 km du projet (plus particulièrement: laquaiche aux yeux d'or, meunier rouge, ménomini des montagnes, grand brochet, doré, and meunier noir);
- aucun site d'habitat de l'esturgeon jaune n'a été observé à proximité de la zone du projet; les sites les plus proches sont situés à 15 km en amont et 75 km en aval;
- les structures dans le chenal de la rivière et à proximité des berges étaient clairsemées, ce qui limite la formation des unités de micro-habitat sur une grande partie de la portée de l'étude;
- les berges dans toute la zone d'étude étaient stables et bien végétalisées avec une grande partie de la zone non perturbée;
- le substrat de base dans la zone d'étude était principalement de galets et de graviers avec des combinaisons de sable fin et de rochers; et

- l'échantillonnage des poissons a été réalisée avec des pièges à ménés et électro pêche; un total de cinq poissons ont été capturés (via électro pêche, meunier noir, meunier rouge, and omiscos) et sept autres ont été observés (cyprinidés non identifiés, et chevalier rouge).

Suivant l'étude avant travaux, une auto-évaluation du DPO a été complétée par Williams (Advisian 2015). L'évaluation n'a pas identifié d'effets résiduels, et a indiqué que la construction du déversoir proposé ne devrait pas entraîner un préjudice grave pour les poissons qui forment une partie ou soutiennent une pêche commerciale, récréative ou autochtone. L'évaluation a toutefois recommandé quelques mesures de protection (ex : surveillance pendant la construction) qui seront mises en œuvre lors de la construction du déversoir proposé et éviteront les préjudices pour les poissons et leur habitat.

6.2 Effets sur les Plantes Marines

Il n'y a pas de plantes marines dans cette région de l'Alberta donc il n'y aura pas d'impact sur les plantes marines à la suite de ce projet.

6.3 Effets sur les Oiseaux Migrateurs

La majorité du site du projet est utilisé comme pâturage et n'est pas considéré comme un habitat naturel pour la plupart des espèces d'oiseaux, y compris les oiseaux migrateurs. Étant donné l'ampleur et la portée de la DPA de l'Alberta, de l'usine de cogénération Strathcona, et de l'usine de fabrication NAPP, Williams a déjà proposé et reçu l'approbation de la Loi sur le ressources en eau des milieux humides de l'Alberta pour éliminer les milieux humides dans les quarts NE et SE de la section 25 55-22 W4M, réduisant ainsi la quantité de l'habitat des oiseaux dans le voisinage du projet. Si des nids sont trouvés au cours de la construction du projet, les organismes de réglementation appropriés seront contactés (Environnement Canada et/ou AEP) et un plan d'action approprié sera développé. Aucun effet néfaste sur les oiseaux migrateurs sont attendus à la suite du projet.

Il y a un étang d'eaux pluviales conçu pour recevoir les eaux de ruissellement de la zone ferroviaire. L'étang d'eaux pluviales appartiendra et sera exploité par Williams. La région est fortement industrialisée et le bruit de l'usine et des opérations ferroviaires sont susceptibles d'avoir un effet dissuasif sur la faune. Le site ferroviaire proposé a été le sujet d'une étude de faune en 2013 et aucun habitat significatif d'oiseaux migrateurs n'a été trouvé dans la zone de développement du projet. Aucun moyen de dissuasion d'oiseaux n'est prévu pour le site.

L'étang sera conçu pour décourager la faune d'oiseaux de la région. Au minimum, l'étang sera construit en utilisant un revêtement synthétique pour réduire le risque pour la vie aquatique et la croissance de sources alimentaires dans l'étang. Les bords de l'étang seront conçus pour empêcher la croissance de la végétation afin de dissuader les oiseaux de se percher, de nidifier, de s'alimenter ou de se reposer. La berme entourant l'étang aura également une surface dure. Tous les oiseaux migrateurs qui utilisent temporairement l'étang ne seront pas affectés car toute l'eau contenue dans l'étang sera de l'eau de pluie et de ruissellement propre. L'eau sera soumise à des tests d'analyse réguliers et à l'approbation gouvernementale avant décharge.



6.4 Effets Potentiels Liés aux Terres Interprovinciales/Fédérales/Internationales

Aucuns effets environnementaux n'est attendu sur les terres fédérales ou sur d'autres provinces ou pays du fait du projet. Le projet ne se trouve pas sur les terres fédérales et il n'y a pas de terre fédérale dans les 10 km entourant le site du projet. Le site du projet n'est pas situé à proximité d'une frontière provinciale ou internationale non plus.

Les terres fédérales les plus proches du site forment le parc national de Elk Island, à environ 20 km au SE du projet et la Base des Forces Armées Canadiennes d'Edmonton située à 20 km à l'Ouest du projet (figure 2). Compte tenu de la distance entre le site du projet et les terres fédérales, aucune dispersion hors site des émissions sonores ou atmosphériques avec une incidence sur les terres fédérales n'est prévue. Les effets environnementaux négatifs ne sont également pas prévus sur les terres en dehors de l'Alberta ou du Canada.

6.5 Effets Potentiels sur les Peuples Autochtones Dus aux Changements de L'environnement

NAPP ne nécessitera pas l'accès, l'utilisation, ou l'exploration, le développement et la production de ressources ou de terres actuellement utilisées à des fins traditionnelles par les peuples autochtones. Les réserves des Premières Nations les plus proches sont représentées sur la figure 5 et comprennent la Première Nation Alexander (Traité 6) sur les réserves indiennes 134, 134A et 134B (situées à l'ouest de Morinville, en Alberta) située à 55 km à l'ouest du projet, la Nation Crie d'Enoch (Traité 6) située à 53 km au SO du projet. L'établissement Métis de Gunn est situé à environ 79 km au NE du projet.

Le site du projet est une propriété privée et il n'y a pas d'utilisations traditionnelles actuelles ou connues sur le site du projet par des groupes ou des peuples autochtones.

Plus de 60 évaluations de l'impact des droits humains (EIDH) ont été menées dans le voisinage général du projet. Aucune EIDH n'a identifié des sites historiques importants. Le site du projet a été largement perturbé par les activités agricoles et, par conséquent, il est très peu probable que des sites historiques, non comptabilisés antérieurement, soient touchés par le projet.

Étant donné que la Première Nation la plus proche est à plus de 50 km du projet, et que les émissions atmosphériques et sonores du projet se disperseront sur cette distance, les effets indésirables au-dessus ou sur les terres actuellement utilisées par les peuples autochtones ne sont pas anticipés. Le résultat du plan de consultation des Autochtones détaillé dans la section 1.3.2 permettra d'identifier les effets potentiels sur les peuples autochtones non encore pris en compte par NAPP.

7. REFERENCES

- ACEE (Agence Canadienne d'Evaluation Environnementale), 2012a. *Règlement désignant les activités concrètes*. SOR/2012-147. *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, 2012.
- ACEE (Agence Canadienne d'Evaluation Environnementale), 2012b. *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Site web: <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/C-15.21.pdf>
- Advisian (WorleyParsons Canada Services Ltd.), 2015. Williams Alberta Propane Dehydrogenation Site Proposed Outfall Fisheries Act Self-Assessment Summary. DOCUMENT BROUILLON, Decembre 2015.
- Advisian (WorleyParsons Canada Services Ltd.), 2016a. 2015 Phase II Environmental Site Assessment. Projet No. 208005-00053-CA-REP-0001. Préparé pour NAPP. 2016
- Advisian (WorleyParsons Canada Services Ltd.), 2016b. North American Polypropylene Plant Noise Assessment Report. Projet No. 208005-00053-CA-REP-0001. Préparé pour NAPP. 2016
- AEP (Alberta Environnement et Parcs [Alberta Environment and Parks]), 2015. ACIMS (Alberta Conservation Information Management System) Database – All Tracked and Watched Elements and Element Occurrences (Parts 1 and 2, Non-sensitive and Sensitive Occurrences) as of July 2015. Site web: [http://albertaparks.ca/albertaparksca/management-land-use/alberta-conservation-information-management-system-\(acims\)/download-data.aspx](http://albertaparks.ca/albertaparksca/management-land-use/alberta-conservation-information-management-system-(acims)/download-data.aspx). Consulté le 23 novembre, 2015.
- AINC (Association Industrielle du Nord-Est de la Capitale [Northeast Capital Industrial Association]), 2014. NCIA Regional Noise Management Plan Annual Report. Site web: www.ncia.ab.ca/documents/rnmp_aer_2014.
- AINC (Association Industrielle du Nord-Est de la Capitale [Northeast Capital Industrial Association]), 2015. Our Environment – Protecting our Groundwater. Site web: http://www.ncia.ab.ca/environment_groundwater.html. Consulté le 29 mars, 2015.
- Andriashek, L.D., 1988. Open File Report 1988-04. Quaternary stratigraphy of the Edmonton map Area, NTS 83H. Alberta Research Council.
- Comté de Strathcona, 2001. Strathcona County Alberta's Industrial Heartland Area Structure Plan Bylaw. Site web: http://www.industrialheartland.com/index.php?option=com_content&view=article&id=59&Itemid=100033
- Comté de Strathcona, 2007. Municipal Development Plan Bylaw 1-2007. Approved May 22, 2007. Site web: <http://www.strathcona.ca/departments/planning-development-services/zoning-and-planning-documents/municipal-development-plan-bylaw-1-2007/>

- Comté de Strathcona, 2015. Strathcona County Land Use Bylaw. Site web:
<http://www.strathcona.ca/departments/planning-development-services/zoning-and-planning-documents/land-use-bylaw-8-2001/land-use-bylaw-review/>
- Conseil de la région de la capitale [Capital Region Board] 2009. Capital Region Land Use Plan. Site web: <http://capitalregionboard.ab.ca/priorities/land-use>
- COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada), 2008. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'hibou des marais (*Asio flammeus*) au Canada. Ottawa. vi + 24 pp.
- COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada), 2011. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) au Canada. Ottawa. ix + 37 pp.
- COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada), 2013. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la Petite chauve-souris brune *Myotis lucifugus* Chauve-souris nordique *Myotis septentrionalis* Pipistrelle de l'Est *Perimyotis subflavus* au Canada. Ottawa. Xxiv + 93 pp.
- COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada), 2015. Base de données des espèces sauvages évaluées par le COSEPAC. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Environment Canada, Ottawa, ON, Canada. Site web:
http://www.cosewic.gc.ca/eng/sct1/index_e.cfm [consulté le 9 novembre, 2015].
- CSPA (Commission des Services Publics Albertains [Alberta Utilities Commission]), 2011. AUC Rule 012: Noise Control. Site web: <http://www.auc.ab.ca/acts-regulations-and-auc-rules/rules/Pages/Rule012.aspx>
- Environnement Canada, 2015. Guide technique pour la déclaration des émissions de gaz à effet de serre. Déclaration des gaz à effet de serre par les installations. Novembre 2015. Site web:
<https://www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=En&n=47B640C5-1>
- Environnement Canada, 2016. Environnement et Changement climatique Canada. Orientation sur la quantification des émissions de gaz à effet de serre – Consommation de carburant. Site web:
<https://www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=En&n=AC2B7641-1> (consulté en mai 2016)
- FAP (Fort Air Partnership), 2009. Fort Air Partnership Ambient Air Monitoring Network 2008 Annual Technical Report Network and Data Summary. (en anglais seulement)
- FAP (Fort Air Partnership), 2010. Fort Air Partnership Ambient Air Monitoring Network 2009 Annual Technical Report Network and Data Summary. (en anglais seulement)
- FAP (Fort Air Partnership), 2011. Fort Air Partnership Ambient Air Monitoring Network 2010 Annual Technical Report Network and Data Summary. (en anglais seulement)
- FAP (Fort Air Partnership). 2014. Fort Air Partnership Ambient Air Monitoring Network 2013 Annual Technical Report Network and Data Summary. ESRD. 2015. Cumulative Effects Management.

Site web:

<https://landuse.alberta.ca/CumulativeEffects/CumulativeEffectsManagement/Pages/default.aspx>. Consulté le 29 mars, 2015. (en anglais seulement)

Gouvernement de l'Alberta, 1993. *Environmental Protection and Enhancement Act. Environmental Assessment (Mandatory and Exempted Activities) Regulation*. Alberta Regulation 111/1993 with amendments up to and including Alberta Regulation 62/2008. Site web: http://www.qp.alberta.ca/documents/Regs/1993_111.pdf (en anglais seulement)

Gouvernement de l'Alberta, 2010. General Status of Alberta Wild Species. Alberta Environment and Parks. Available from <http://esrd.alberta.ca/fish-wildlife/species-at-risk/wild-species-statussearch.aspx> (Consulté le 6 novembre 2015). (en anglais seulement)

Hamilton, I.M., Skilnick, J.L., Troughton, H., Russell, A.P., et Powell, G.L., 1998. Status of the Canadian Toad (*Bufo hemiophrys*) in Alberta. Alberta Environmental Protection, Wildlife Management Division, and the Alberta Conservation Association, Wildlife Status Report No. 12, Edmonton, AB.

Hoodicoff, C., 2006. Badger prey ecology: the ecology of six mammals found in British Columbia. B.C. Ministry of Environment, Ecosystems Branch, Victoria, B.C. Wildlife Working Report No. WR-109.

MEDDRA (Ministère de l'Environnement et du Développement durable des ressources de l'Alberta [Alberta Environment and Sustainable Resource Development]), 2008. The Water Management Framework for the Industrial Heartland and Capital Region. Edmonton, Alberta. Site web: <http://aep.alberta.ca/focus/cumulative-effects/capital-region-industrial-heartland/documents/WaterManagementFrameworkCapitalRegion.pdf>

MEDDRA (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable des Ressources de l'Alberta [Alberta Environment and Sustainable Resource Development]), 2012. Capital Region Air Quality Management Framework. ISBN No. 978-1-4601-0065-3.

MEDDRA (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable des Ressources de l'Alberta [Alberta Environment and Sustainable Resource Development]), 2014. Specified Gas Reporting Standard Version 8.0. Site web: <http://aep.alberta.ca/climate-change/guidelines-legislation/specified-gas-reporting-regulation/documents/SpecifiedGasReportingStandard-Mar2014.pdf>

MEDDRA (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable des Ressources de l'Alberta [Alberta Environment and Sustainable Resource Development]), 2015a. Cumulative Effects Management System Within the Industrial Heartland and Capital Region. Site web: esrd.alberta.ca/focus/cumulative-effects/capital-region.../8827.pdf. Consulté le 8 avril, 2015.

MEDDRA (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable des Ressources de l'Alberta [Alberta Environment and Sustainable Resource Development]), 2015b. Water Management Framework for the Industrial Heartland and Capital Region Effluent Characterization Program.

June 15, 2015. Site web: <http://esrd.alberta.ca/focus/cumulative-effects/capital-region-industrial-heartland/documents/EffluentCharacterizationProgram-Jun15-2015.pdf>

MEDDRA (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable des Ressources de l'Alberta [Alberta Environment and Sustainable Resource Development]), 2015c. Land Use Framework – Regional Plans. Available at:

<https://landuse.alberta.ca/REGIONALPLANS/NORTHSASKATCHEWANREGION/Pages/default.aspx>. Consulté le 23 avril, 2015.

MEDDRA (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable des Ressources de l'Alberta [Alberta Environment and Sustainable Resource Development]), 2015d. Outil de cartographie en ligne des poissons et des espèces sauvages (Fish and Wildlife Internet Mapping Tool). Site web: <http://esrd.alberta.ca/fish-wildlife/fwmis/default.aspx>. Données téléchargées en mars 2015.

MEDDRA (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable des Ressources de l'Alberta [Alberta Environment and Sustainable Resource Development]), 2015e. Recommended Land Use Guidelines: Key Wildlife and Biodiversity Zones. Fish and Wildlife Division, Alberta Environment and Sustainable resource Development. Edmonton, AB. 2 p. Site web: <http://aep.alberta.ca/fish-wildlife/wildlife-land-use-guidelines/documents/KeyWildlifeBiodiversityZones-Apr08-2015.pdf>

Messick, J.P. et Hornocker, M.G., 1981. Ecology of the badger in southwestern Idaho. Wildlife Monographs. 76. 53 pp.

Prescott, D.R.C., 1997. Status of the Sprague's Pipit (*Anthus spragueii*) in Alberta. Alberta Environmental Protection, Wildlife Management Division, Wildlife Status Report No. 10, Edmonton, AB.

REA (Régulateur de l'Énergie de l'Alberta [Alberta Energy Regulator]), 2007. Directive 038: Noise Control. Site web: <https://www.aer.ca/rules-and-regulations/directives/directive-038>

Rowell, P., and D.P. Stepnisky, 1997. Status of the Peregrine Falcon (*Falco peregrinus anatum*) in Alberta. Alberta Environmental Protection, Wildlife Management Division, Wildlife Status Report No. 8, Edmonton, AB.

Scobie, D., 2002. Status of the American Badger (*Taxidea taxus*) in Alberta. Alberta Sustainable Resource Development, Fish and Wildlife Division, and Alberta Conservation Association, Wildlife Status Report No. 43, Edmonton, AB.

Smith, H.C., 1993. Alberta Mammals: an atlas and guide. The Provincial Museum of Alberta, Edmonton, AB. 238 pp.

Stantec (Stantec Consulting Ltd.), 2004. Regional Assessment of the Groundwater Quality in the Beverly Channel in the Fort Saskatchewan Area. Rapport préparé pour Northeast Capital Industrial Association, by Stantec Consulting Ltd., Daté mai 2004.

NAPP ULC

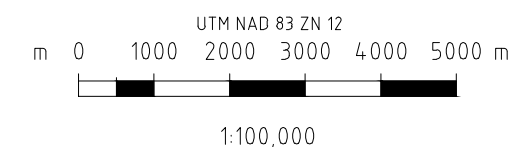
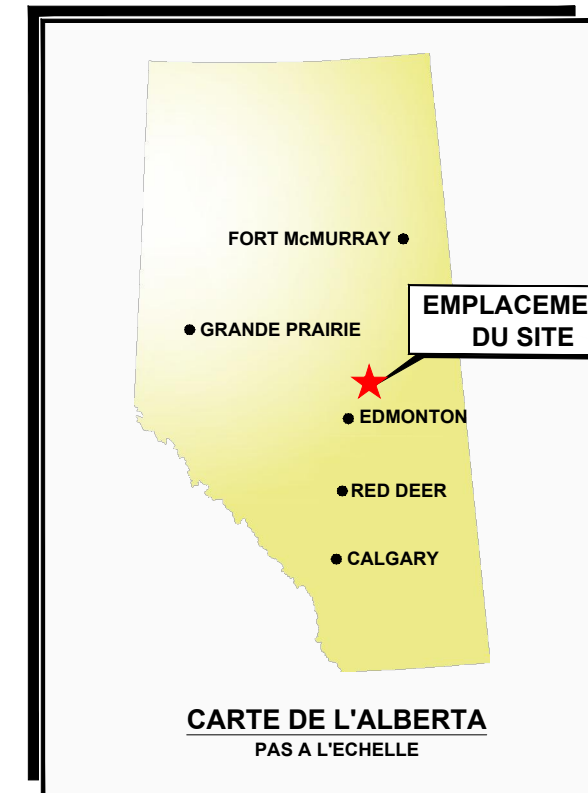
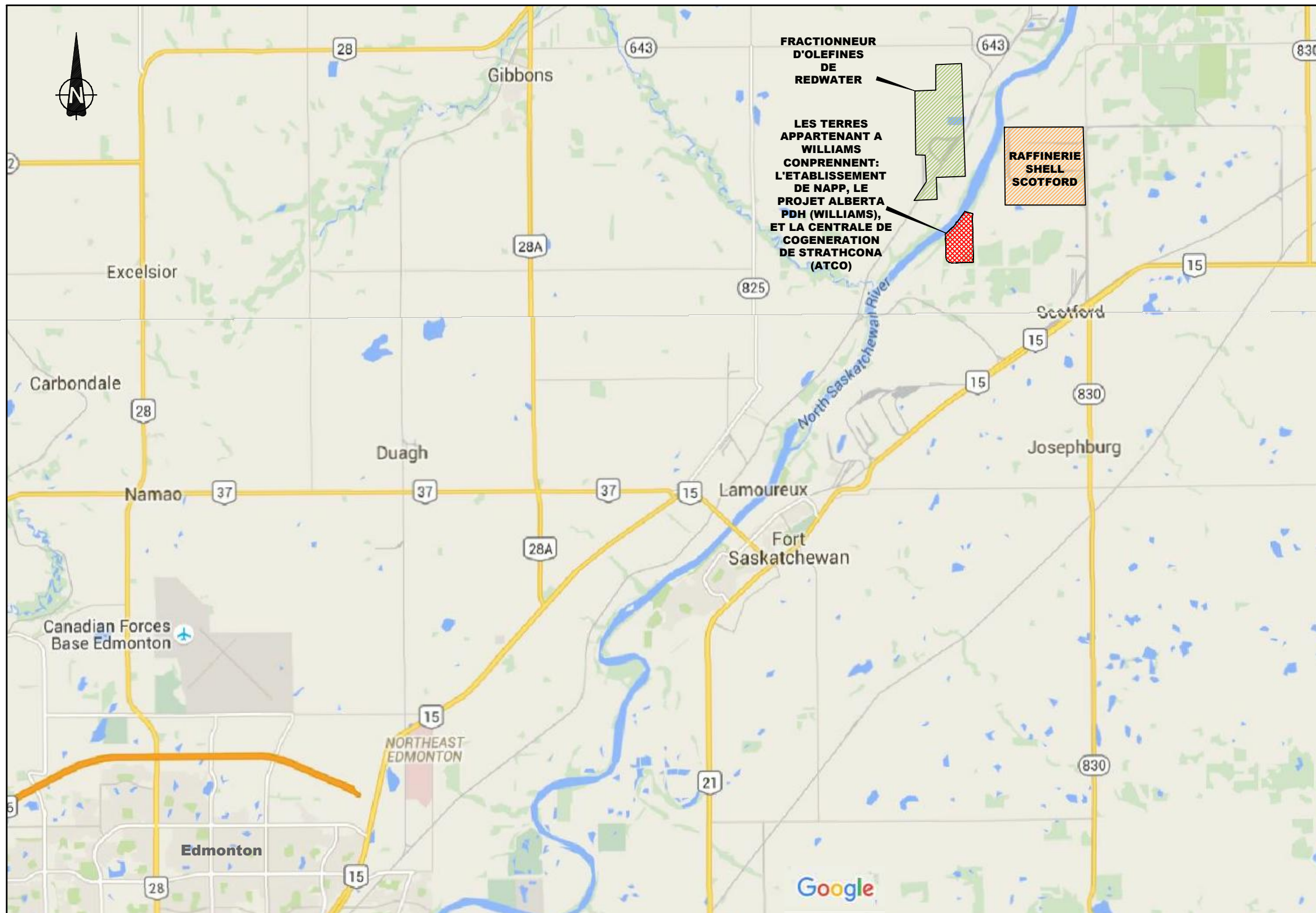
**RESUME DE PROJET EN CONFORMITE AVEC LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE
GARE DE TRIAGE NAPP**

Trace (Trace Associates Inc.), 2013. Phase I Environmental Site Assessment: Future Industrial Property PDH Facility Project E1/2-25-055-22 W4M, Near Fort Saskatchewan, Alberta. Trace Project No. 200-596-01, June 17, 2013. Rapport préparé pour Williams Energy Canada ULC. St. Albert, AB. 326 pp.

WorleyParsons (WorleyParsons Canada Services Ltd.), 2015. Water intake on the North Saskatchewan River Fisheries Assessment. Rapport préparé pour Williams Canada Propylene ULC, Calgary Alberta.



Figures




SOURCE:

1. FOND DE CARTE ISSU DE GOOGLE MAP, 25-SEP-2015.

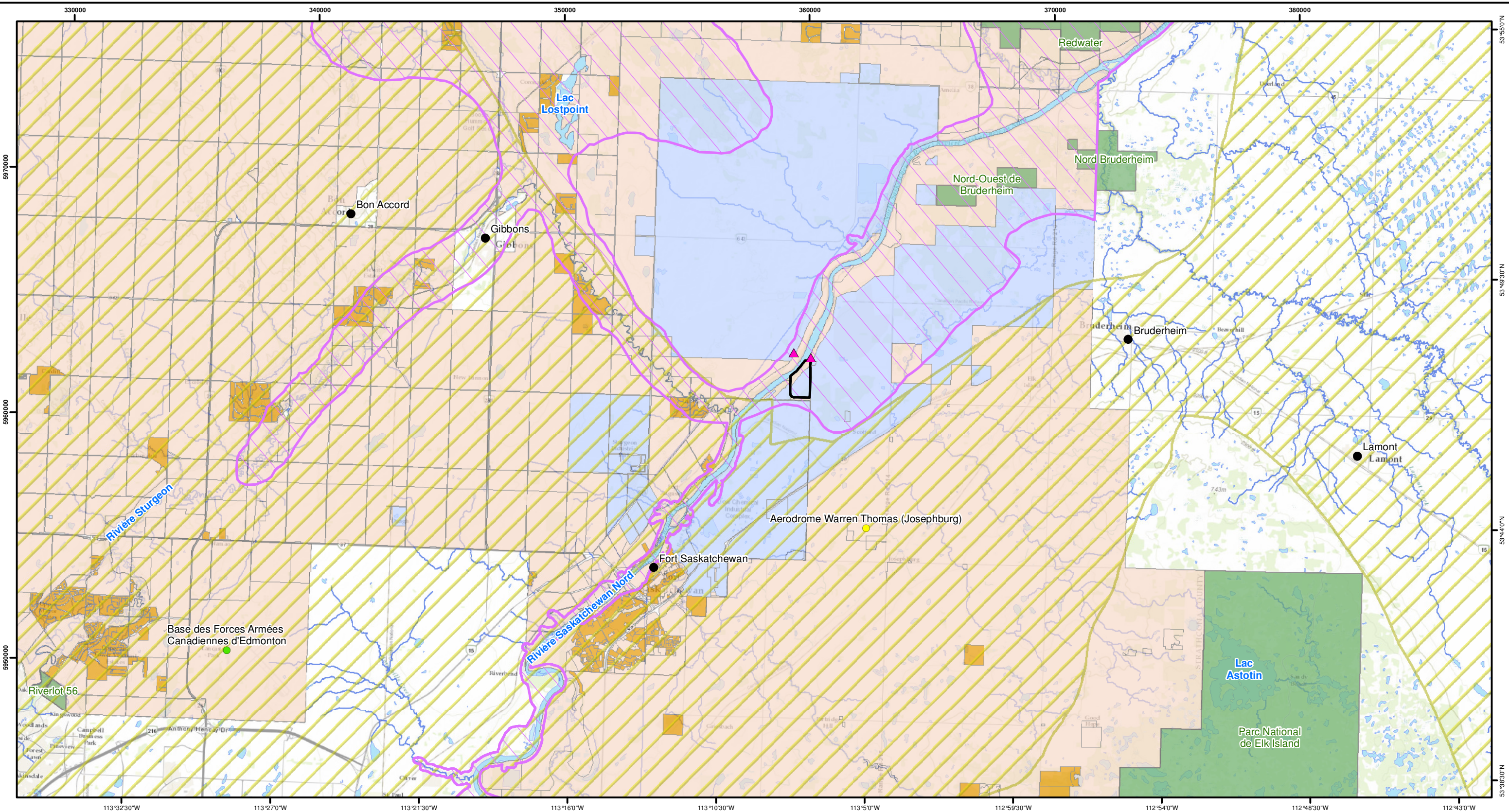
NAPP ULC
GARE DE TRIAGE NAPP - DESCRIPTION DU PROJET

EMPLACEMENT DU SITE

| | | | | | | | |
|---|-----------|---------------------------|----|------------|-----|-----------|----|
| Date: | 26-MAY-16 | Drawn by: | FY | Edited by: | MYT | App'd by: | JM |
|  | | WorleyParsons Project No. | | | | | |
| | | 208005-00053 | | | | | |
| FIG No | | 1 | | | | REV | |
| | | 1 | | | | 1 | |

This drawing is prepared for the use of the contractual customer of WorleyParsons Canada Services Ltd. and WorleyParsons Canada Services Ltd. assumes no liability to any other party for any representations contained in this drawing.

FILE LOCATION: Y:\Kenny.Ritchie\for_tamer\Fort_SK01_Mxd\CEAA_Project_Description\20160516_Fig2_Regional_Features_Location_Map_Rev0_FRA.mxd



Légende

- Ville
- Base des Forces Armées Canadiennes
- Aerodrome Warren Thomas (Josephburg)
- ▲ Résidences les plus proches
- Ruisseaux/Rivières
- Lac

Site appartenant à Williams, comprenant l'établissement NAPP, l'établissement Alberta PDH et le projet ATCO

Zone Clée Faune et Biodiversité¹

Aire de Repartition Sensible des Rapaces et des Tétras à Queue Fine¹

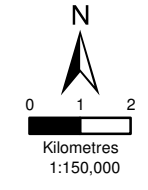
Parcs²

Plan D'Utilisation des Terres de Fort Saskatchewan, Comté de Strathcona et Comté de Sturgeon³

- Autres Zones
- Zone Industrielle
- Zone Résidentielle


Notes:
Les locations sont approximatives.

Sources:
¹Gouvernement de L'Alberta
²Parcs 'Division des Parcs – Tourisme Alberta, Parcs et Loisirs'
³Ville d'Edmonton, Fort Saskatchewan, Comté de Sturgeon



| | |
|-----------|--------------|
| B SHEET | SCALE: SHOWN |
| DATE: | 17/05/2016 |
| DRAWN: | Y.M. |
| EDITED: | K.R. |
| APPROVED: | J.M. |

This drawing is prepared for the use of our customer as specified in the accompanying report. WorleyParsons Canada Ltd. assumes no liability to any other party for any representations contained in this drawing.



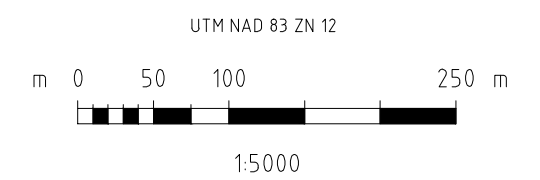
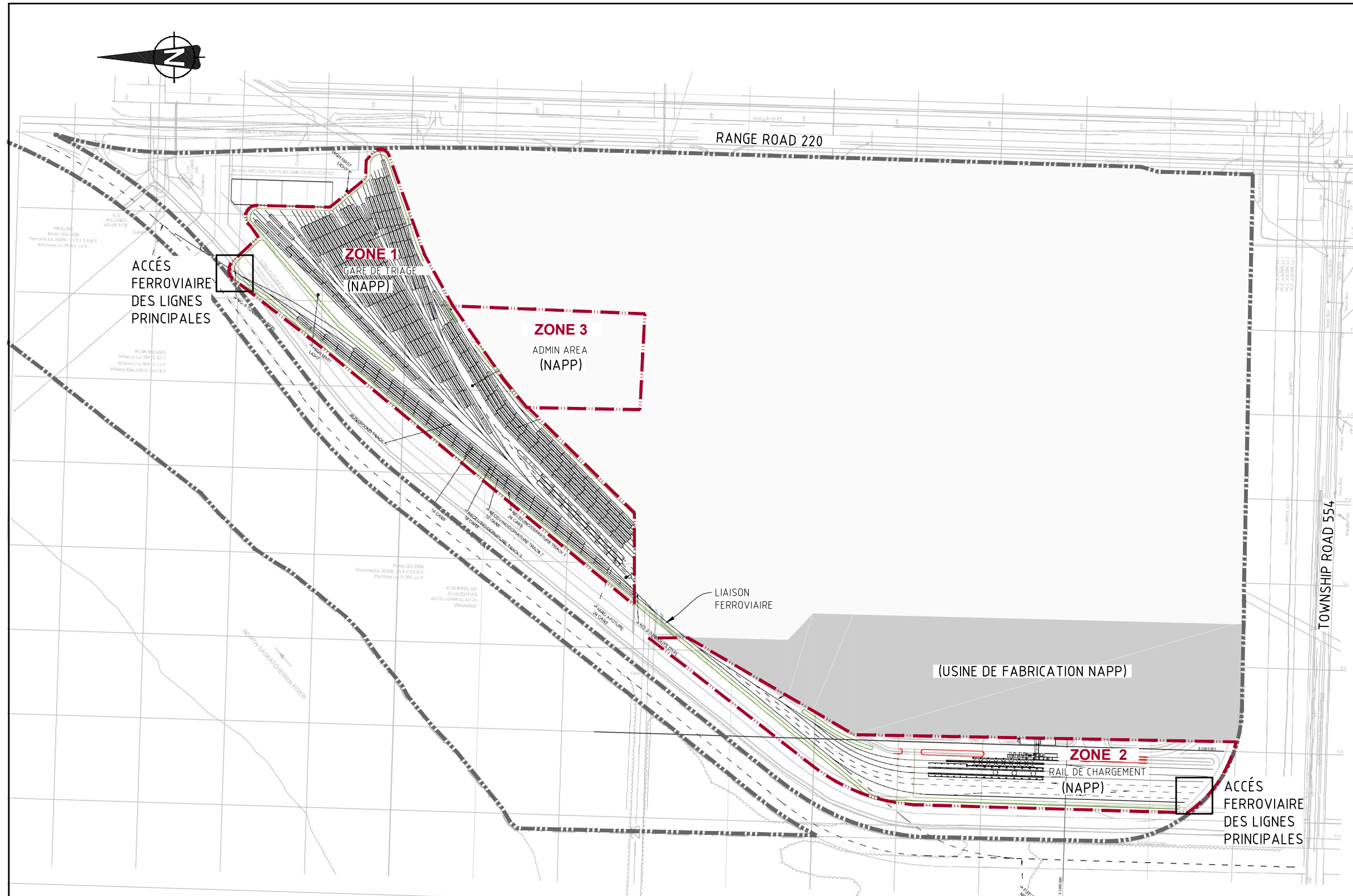
NAPP ULC
Gare de Triage - Description du Projet
Emplacement des Caractéristiques Régionales

| | | |
|---|--------------|----------|
| WORLEYPARSONS PROJECT No: 208005-00053 | FIG No: 2 | REV 0 |
|---|--------------|----------|



LÉGENDE

----- LIMITE DE LA PROPRIÉTÉ DE WILLIAMS




SOURCE:

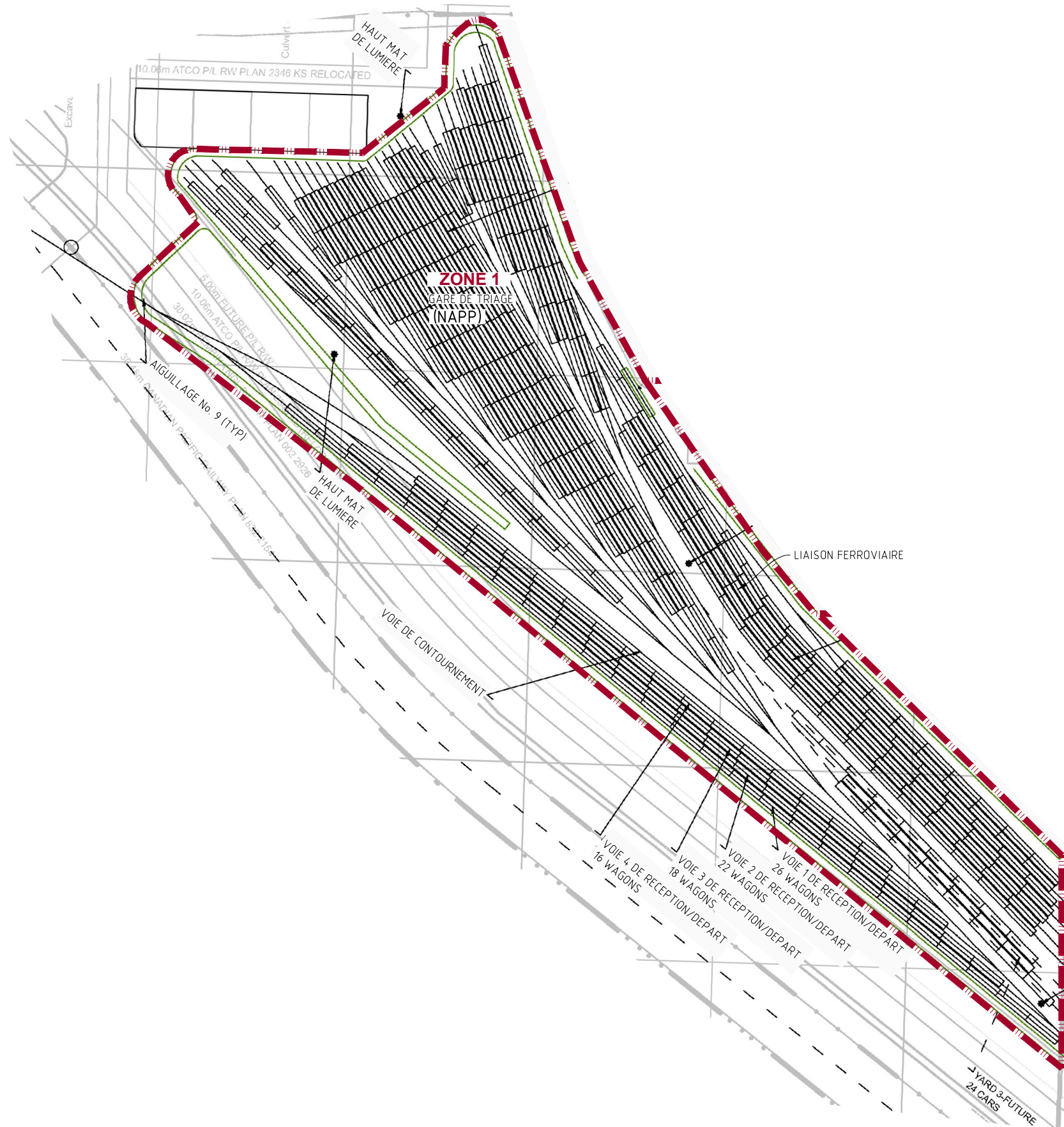
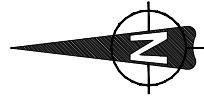
KE GROUP INC., KTN-2501-NAPP, PDF FILE: A101 SITE PLAN OVERALL-20160114.PDF, DATED 1/14/16.

NAPP ULC
GARE DE TRIAGE NAPP - DESCRIPTION DU PROJET

PLAN DU SITE

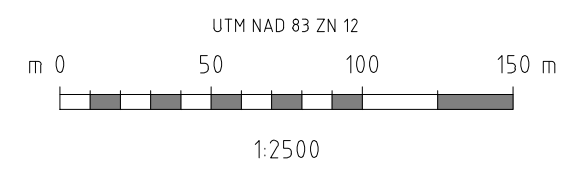
| | | | | | | | |
|---|-----------|-----------|--------|------------|-----|-----------|----|
| Date: | 17-MAY-16 | Drawn by: | OTHERS | Edited by: | MYT | App'd by: | JM |
|  | | | | | | | |
| WorleyParsons Project No. | | | | | | | |
| 208005-00053 | | | | | | | |
| FIG No | | | | | | REV | |
| 3A | | | | | | 0 | |

This drawing is prepared for the use of the contractual customer of WorleyParsons Canada Services Ltd. and WorleyParsons Canada Services Ltd. assumes no liability to any other party for any representations contained in this drawing.




SOURCE:

KE GROUP INC., KTN-2501-NAPP, PDF FILE: A101 SITE PLAN OVERALL-20160114.PDF, DATED 1/14/16.

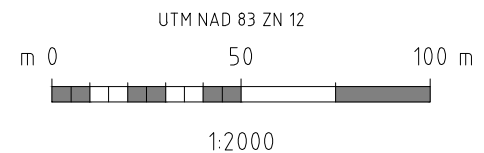
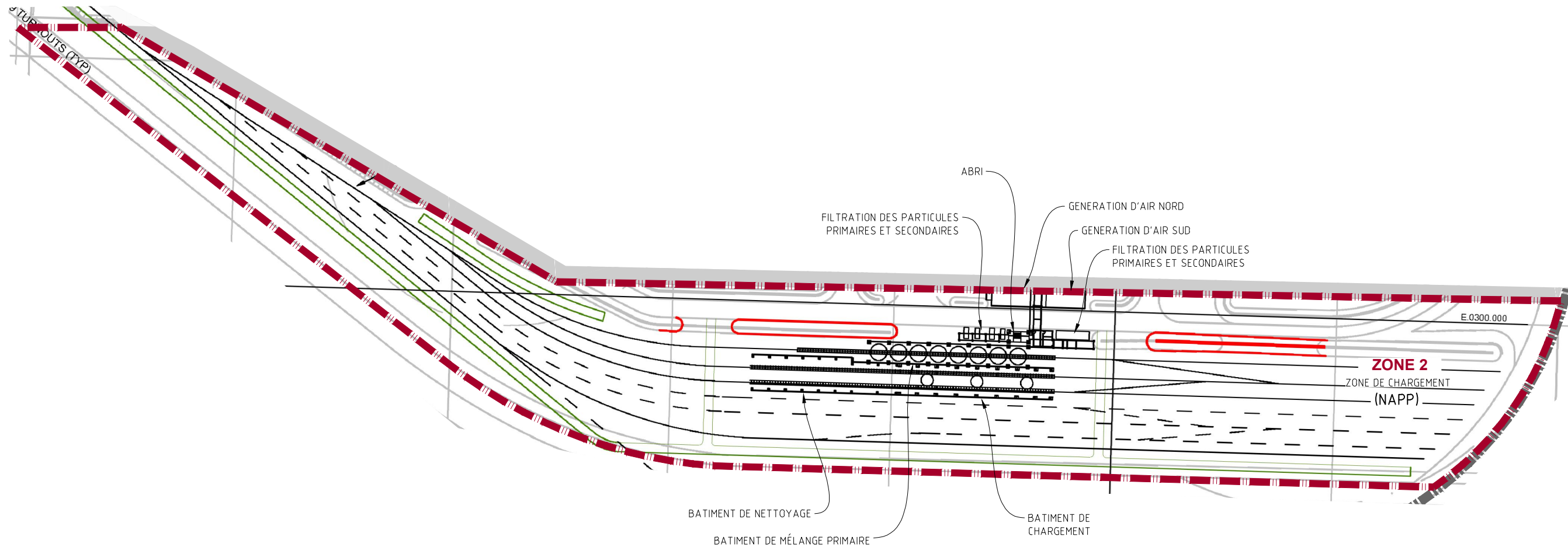
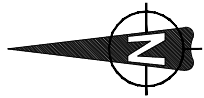


NAPP ULC
GARE DE TRIAGE NAPP - DESCRIPTION DU PROJET

ZONE 1 - GARE DE TRIAGE

| | | | | | | | |
|---|-----------|---------------------------|--------|------------|-----|--------------|----|
| Date: | 17-MAY-16 | Drawn by: | OTHERS | Edited by: | MYT | App'd by: | JM |
|  | | WorleyParsons Project No. | | | | 208005-00053 | |
| | | FIG No | | 3B | | REV | |
| | | | | | | 0 | |

This drawing is prepared for the use of the contractual customer of WorleyParsons Canada Services Ltd. and WorleyParsons Canada Services Ltd. assumes no liability to any other party for any representations contained in this drawing.




SOURCE:

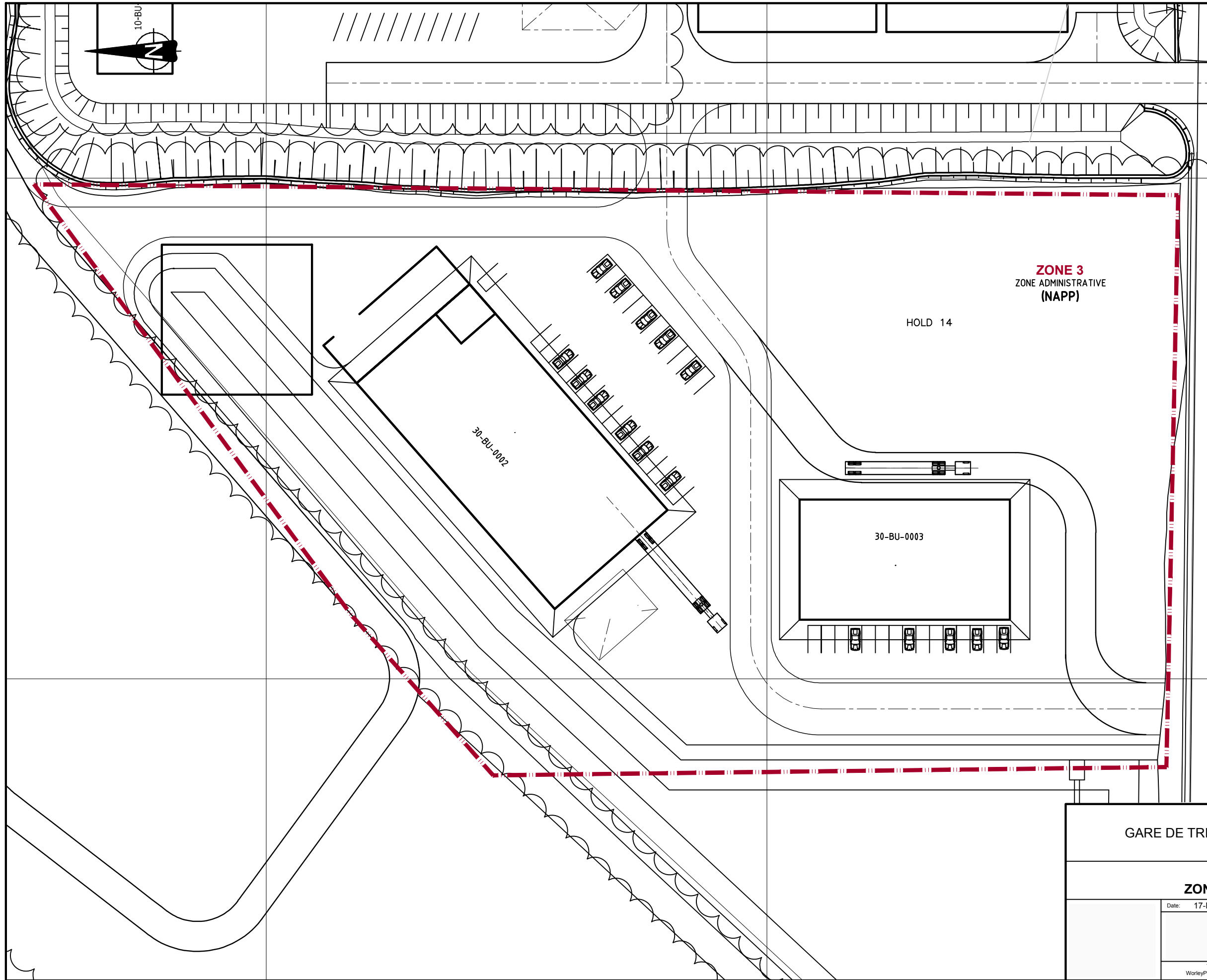
KE GROUP INC., KTN-2501-NAPP, PDF FILE: A101 SITE PLAN OVERALL-20160114.PDF, DATED 1/14/16.

**NAPP ULC
GARE DE TRIAGE NAPP - DESCRIPTION DU PROJET**

ZONE 2 - ZONE DE CHARGEMENT

| | | | | | | | |
|---|-----------|---------------------------|-----------|--------------|-----|-----------|----|
| Date: | 17-MAY-16 | Drawn by: | OTHERS | Edited by: | MYT | App'd by: | JM |
|  | | WorleyParsons Project No. | | 208005-00053 | | | |
| | | FIG No | 3C | | REV | 0 | |

This drawing is prepared for the use of the contractual customer of WorleyParsons Canada Services Ltd. and WorleyParsons Canada Services Ltd. assumes no liability to any other party for any representations contained in this drawing.



ZONE 3
 ZONE ADMINISTRATIVE
 (NAPP)

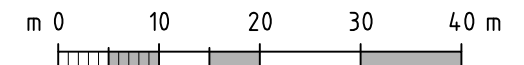
HOLD 14

30-BU-0002

30-BU-0003

SOURCE:


FLUOR, CAD FILE NAPP-P10-J0002_NAPP OVERALL PLANT OVERALL PLOT PLAN_RE.dwg, REV E, DATED 10-DEC-2015.



1:750

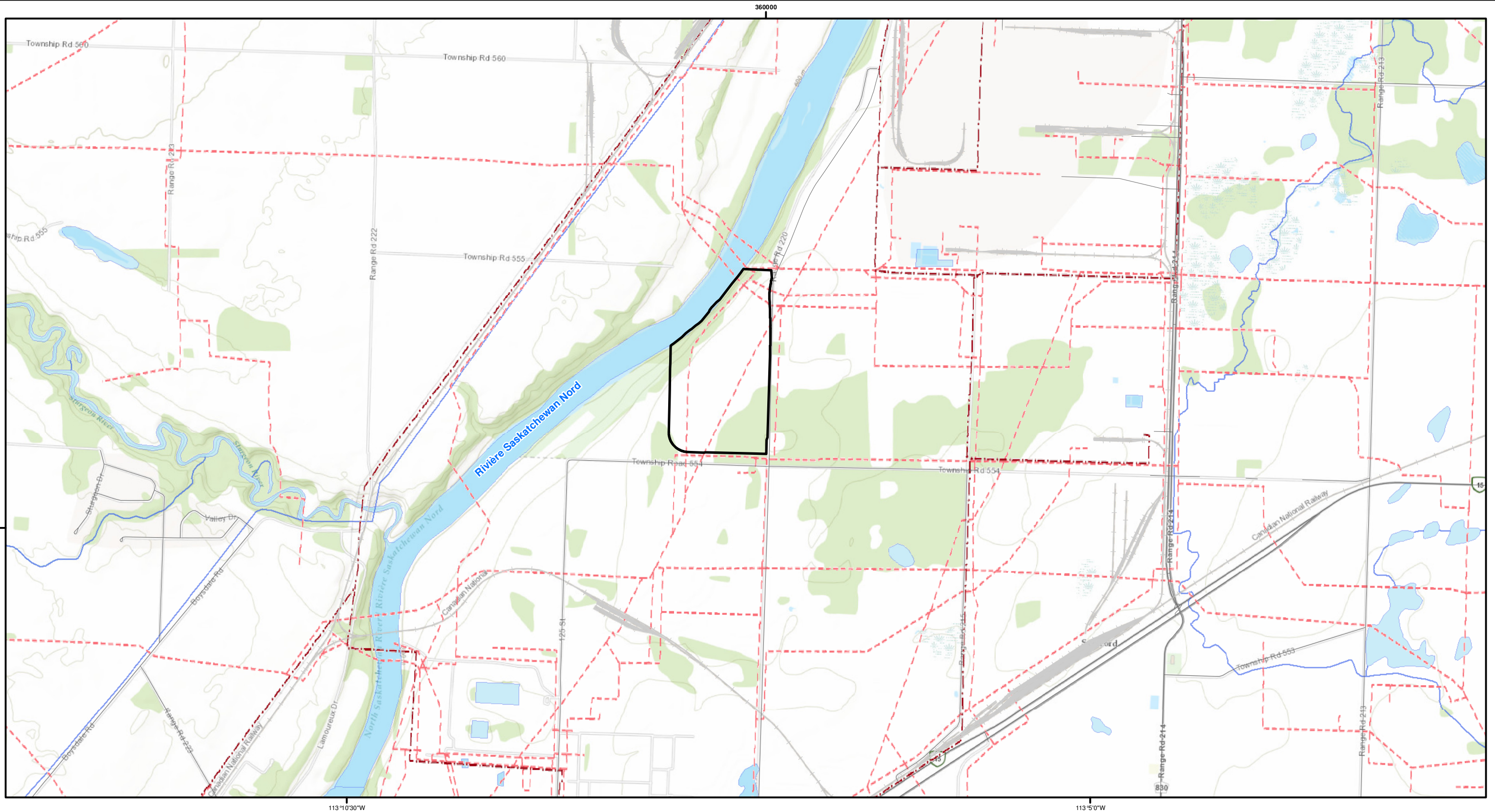
NAPP ULC
 GARE DE TRIAGE NAPP - DESCRIPTION DU PROJET

ZONE 3 - ZONE ADMINISTRATIVE

| | | | | | | | |
|---|-----------|---|--------|---------------------|-----|-----------------|----|
| Date: | 17-MAY-16 | Drawn by: | OTHERS | Edited by: | MYT | App'd by: | JM |
|  | | WorleyParsons Project No. 208005-00053 | | FIG No 3D | | REV 0 | |

This drawing is prepared for the use of the contractual customer of WorleyParsons Canada Services Ltd. and WorleyParsons Canada Services Ltd. assumes no liability to any other party for any representations contained in this drawing.

FILE LOCATION: Y:\Kenny.Ritchie\for_tamer\Fort_SK01_Mxd\CEAA_Project_Description\20160516_Fig4_NAPP_UCL_Local_Infrastructure_Rev0_FRA.mxd

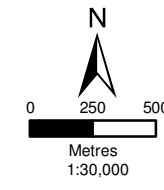


Legend

- Lignes électriques¹
- Oleoduc/Gasoduc¹
- Chemin de fer¹
- Route¹
- Ruisseaux/Rivières
- Lac
- Parcs²
- Site appartenant à Williams, comprenant l'établissement NAPP, l'établissement Alberta PDH et le projet ATCO


Notes:
L'emplacement des sites est approximative

Sources:
¹Gouvernement du Canada
²Parcs 'Division des Parcs – Tourisme Alberta, Parcs et Loisirs'



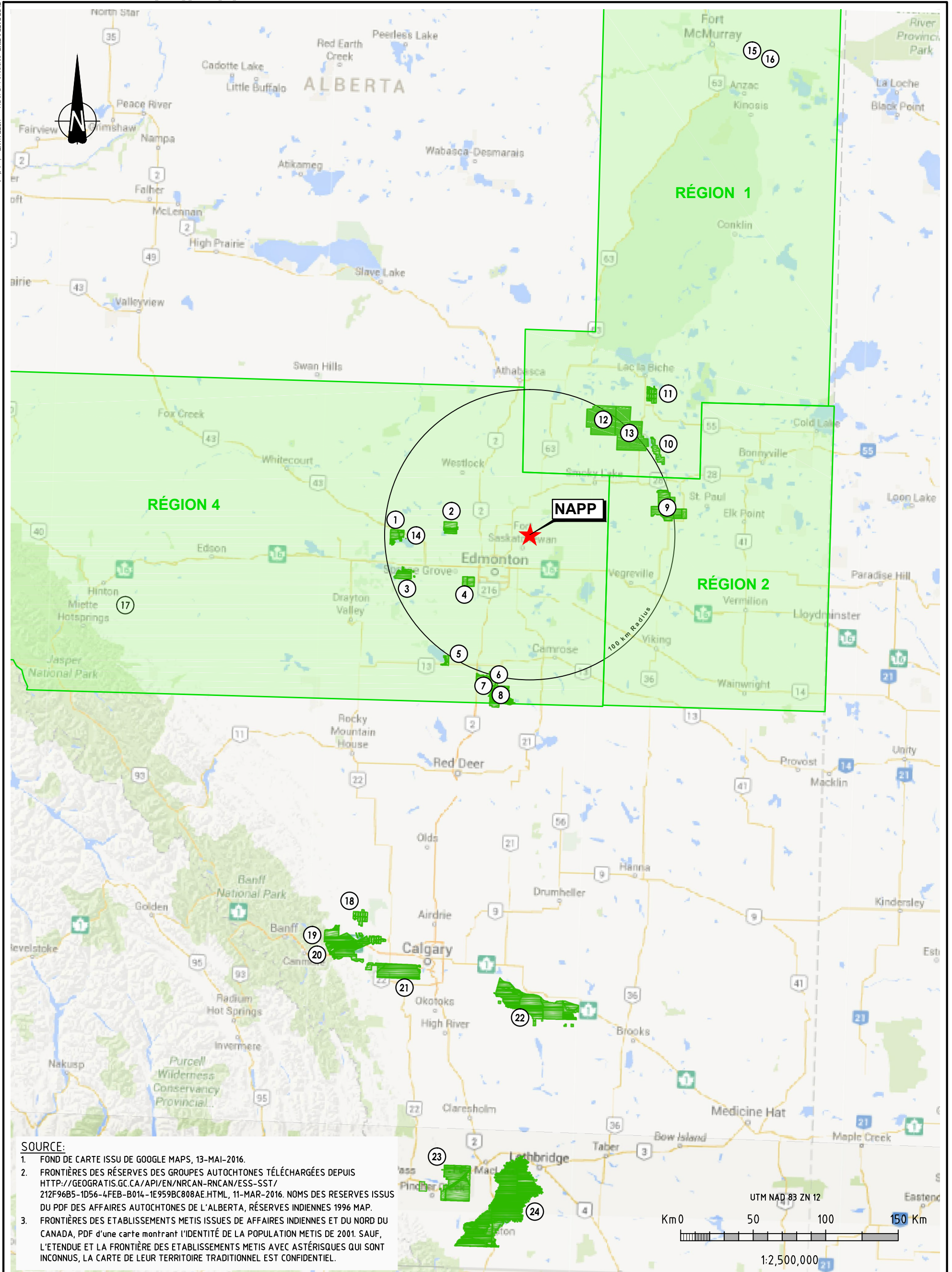
| | |
|-----------|--------------|
| B SHEET | SCALE: SHOWN |
| DATE: | 17/05/2016 |
| DRAWN: | Y.M. |
| EDITED: | K.R. |
| APPROVED: | J.M. |

This drawing is prepared for the use of our customer as specified in the accompanying report. WorleyParsons Canada Ltd. assumes no liability to any other party for any representations contained in this drawing.



NAPP ULC
Gare de Triage - Description du Projet
Infrastructure Locale


| | | |
|---|--------------|----------|
| WORLEYPARSONS PROJECT No: 208005-00053 | FIG No: 4 | REV 0 |
|---|--------------|----------|



SOURCE:

1. FOND DE CARTE ISSU DE GOOGLE MAPS, 13-MAI-2016.
2. FRONTIÈRES DES RÉSERVES DES GROUPES AUTOCHTONES TÉLÉCHARGÉES DEPUIS [HTTP://GEOGRATIS.GC.CA/API/EN/NRCAN-RNCAN/ESS-SST/212F96B5-1D56-4FEB-B014-1E959BC808AE.HTML](http://GEOGRATIS.GC.CA/API/EN/NRCAN-RNCAN/ESS-SST/212F96B5-1D56-4FEB-B014-1E959BC808AE.HTML), 11-MAR-2016. NOMS DES RÉSERVES ISSUS DU PDF DES AFFAIRES AUTOCHTONES DE L'ALBERTA, RÉSERVES INDIENNES 1996 MAP.
3. FRONTIÈRES DES ÉTABLISSEMENTS MÉTIS ISSUES DE AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD DU CANADA, PDF d'une carte montrant l'IDENTITÉ DE LA POPULATION MÉTIS DE 2001. SAUF, L'ÉTENDUE ET LA FRONTIÈRE DES ÉTABLISSEMENTS MÉTIS AVEC ASTÉRISQUES QUI SONT INCONNUS, LA CARTE DE LEUR TERRITOIRE TRADITIONNEL EST CONFIDENTIEL.

| GROUPES AUTOCHTONES | REGION DES NATIONS MÉTIS DE L'ALBERTA |
|---|--|
| 1 NATION SIOUX DES NAKOTA D'ALEXIS | 13 ETABLISSEMENT MÉTIS DE KIKINO |
| 2 PREMIÈRE NATION ALEXANDER | 14 GUNN MÉTIS LOCAL #55* |
| 3 PREMIÈRE NATION DE PAUL | 15 PREMIÈRE NATION DE FORT MCMURRAY #468* |
| 4 NATION CRIE D'ÉNOCH | 16 PREMIÈRE NATION CHIPEWYAN PRAIRIE DÉNÉ* |
| 5 TRIBU DE LOUIS BULL | 17 PREMIÈRE NATION FOOTHILLS OJBWAY* |
| 6 NATION CRIE D'ERMINEKIN | 18 BANDE DE STONEY (PREMIÈRE NATION WESLEY) |
| 7 PREMIÈRE NATION DE MONTANA | 19 BANDE DE STONEY (PREMIÈRE NATION BEARPAW) |
| 8 NATION CRIE DE SAMSON | 20 BANDE DE STONEY (PREMIÈRE NATION CHINIKI) |
| 9 NATION CRIE DE SADDLE LAKE | 21 NATION TSUU T'INA |
| 10 PREMIÈRE NATION DE WHITEFISH LAKE #128 | 22 NATION DE SIKSIKA |
| 11 NATION CRIE DE BEAVER LAKE | 23 NATION DES PIIKANI |
| 12 ETABLISSEMENT MÉTIS DE BUFFALO LAKE | 24 TRIBU DES BLOOD |

| | | | |
|---|---------------|----------------|--------------|
| NAPP ULC | | | |
| GARE DE TRIAGE NAPP - DESCRIPTION DU PROJET | | | |
| TERRES AUTOCHTONES PAR RAPPORT AU SITE DE NAPP | | | |
| Date: 26-MAY-16 | Drawn by: MYT | Edited by: MYT | App'd by: JM |
| WorleyParsons Project No. 208005-00053 | | | |
| FIG No. 5 | | REV 1 | |
|  | | | |
| *This drawing is prepared for the use of our customer as specified in the accompanying report. WorleyParsons Canada Services Ltd. assumes no liability to any other party for any representations contained in this drawing.* | | | |